

**PROCÈS-VERBAL
DE PLENUM DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI, 16 DÉCEMBRE 2024 19H00**

I- Examen et approbation du budget 2025 de la Municipalité de Sion	2
II- Dicastère 1.....	7
III- Dicastère 2.....	7
IV- Dicastère 3	9
V- Dicastère 4	12
VI- Dicastère 5	12
VII- Dicastère 6	12
VIII- Dicastère 7	16
IX- Dicastère 8	16
X- Dicastère 9	23

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Monsieur le Président de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, Madame la Cheffe de service, Messieurs les Chefs de service, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs du public, j'ai l'honneur d'ouvrir ce plénum ordinaire du Conseil général de la Ville de Sion. Conformément au règlement, cette séance a été valablement convoquée en date du 20 novembre dernier et peut donc délibérer. Je vous souhaite à toutes et à tous la bienvenue et une excellente soirée de travail et d'échanges principalement dédiée au budget 2025 de la Municipalité de Sion.

Je dois excuser les absences des chefs de service, Monsieur Blaise Crittin et Monsieur Pierre-Yves Debons, des Conseillers généraux, Thierry Genin et Jean-Pierre Bodrito, annoncés avec du retard Monsieur le Conseiller municipal Cyrille Fauchère, Monsieur le Conseiller municipal Florian Chappot et le Chef de service, Monsieur David Rémondeulaz.

Nous voilà réunis pour nos deux dernières séances de travail de cette législature. Je tiens à vous remercier sincèrement pour tout le travail que vous avez accompli tout au long de cette année. Vous avez donné de votre temps qui est très précieux, vos compétences et votre motivation qui le sont tout autant. Ce sont de longues soirées ou journées que vous avez consacrées pour les habitants de Sion. Soyez-en chaleureusement remerciés. Je remercie également tous les Chefs de service et leurs collaborateurs pour tout le travail effectué au quotidien. Merci pour la collaboration efficace et sereine durant l'étude des différents dossiers de l'année. Ce soir, nous avons le plaisir d'accueillir Monsieur Patrick Astori, notre nouvel ingénieur de Ville. Nous lui souhaitons beaucoup de plaisir et la bienvenue.

Voilà, nous passons au vif du sujet. L'ordre du jour a été validé par le bureau du Conseil général et par Monsieur le Président de la Municipalité, conformément à l'article 8 alinéa 1 de notre règlement. Il n'y a qu'un point : examen et approbation du budget 2025 de la Municipalité de Sion. Tous les documents nécessaires pour ce plénum se trouvent sur l'extranet. Madame la Secrétaire Christine Bourban Carthoblaz vous en a informés par mail en date du 25 novembre dernier. Nous passons donc au point 1 : Examen et approbation du budget 2025 de la Municipalité de Sion.

I- Examen et approbation du budget 2025 de la Municipalité de Sion

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Je demande à Mesdames les rapporteuses des trois commissions de venir prendre place à la tribune pour la lecture des rapports et de prendre leur carte.

En attendant qu'elles s'installent, je vais vous expliquer comment nous allons procéder. L'examen du budget se fait par division administrative, à savoir compte de fonctionnement et compte d'investissements. Les rapporteuses présentent leur rapport selon ce schéma, le déroulement de l'analyse du budget se passera comme suit :

- présentation dicastère par dicastère. Les rapporteuses demandent la parole si besoin,
- annonce des rubriques amendées,
- présentation du rapport sur l'amendement par le ou les commissions concernées
- ouverture de la discussion générale sur la rubrique concernée
- avis de la Municipalité.
- le dépositaire de l'amendement peut reprendre la parole uniquement pour annoncer un éventuel retrait de son amendement.
- vote de l'amendement et nous continuons ainsi pour la prochaine rubrique amendée.

Le vote des amendements se fera selon la directive sur le dépôt et le traitement des amendements budgétaires qui se trouvent sur l'extranet, soit, si une rubrique est touchée par un amendement uniquement, il sera mis au vote selon le système habituel oui, non, abstention, où le non consiste en fait, à soutenir la proposition de la Municipalité. Si une rubrique est touchée par plusieurs amendements, nous confronterons d'abord les amendements entre eux pour déterminer lequel sera mis au vote contre

la proposition de la Municipalité qui est inscrite dans le budget. Je vous expliquerai la manière de procéder à chaque dicastère touché par plusieurs amendements identiques.

Le bureau a reçu 16 amendements, dont 4 jugés irrecevables. Nous pouvons commencer avec l'entrée en matière. Madame la Conseillère Christelle Sierro Fardel, vous pouvez nous faire part de l'entrée en matière ainsi que du vote sur l'entrée en matière de la Commission de Gestion.

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. Bonsoir. La Commission de Gestion a examiné le projet de budget 2025 de la Ville. Elle a siégé à huit reprises pour préparer et établir son dernier rapport de la législature. Dans le cadre de l'étude du présent budget, la commission a également participé à la séance commune de présentation du budget 2025 faite par Monsieur Patrick Dondainaz le mardi 15 octobre 2024. La commission a accueilli le mercredi 13 novembre 2024, Monsieur Philippe Varone, Président de la Ville et Monsieur Patrick Dondainaz, Chef de service des finances pour la séance des questions.

La commission a approuvé l'entrée en matière à l'unanimité des 15 membres présents. Je vous remercie.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. Bonsoir. La Commission d'Environnement et d'Urbanisme tient d'abord à remercier le Président et les Conseillères communales et Conseillers communaux ainsi que les Chefs de service pour toutes les réponses apportées à ses nombreuses questions sur le budget 2025. La commission s'est réunie à cinq reprises pour examiner le budget. Les membres de la commission ont également eu le plaisir d'être accueillis par le Président de la Municipalité accompagné de Monsieur Dondainaz à l'hôtel de ville. A cette occasion, des présentations demandées par la commission ont permis d'éclaircir certains sujets. La CEU les remercie chaleureusement pour leur disponibilité et pour les précisions des explications fournies.

La commission a pris connaissance des documents en relation avec le budget 2025 et a relevé les éléments concernant ses compétences et en particulier les questions liées à l'édilité, l'urbanisme, les travaux publics et autres rubriques qui s'y rapportent. La commission a approuvé l'entrée en matière à l'unanimité des 11 membres présents.

Perruchoud Stéphanie, Conseillère générale, Le Centre. La Commission Sociale et Culturelle s'est réunie à quatre reprises pour l'examen du projet de budget de l'exercice 2025 de la Ville de Sion. Suite à la présentation générale du 15 octobre 2024, la commission a tenu une séance en présence de Monsieur Patrick Dondainaz, Chef de service et responsable de la comptabilité générale et de Monsieur Philippe Varone, Président de la Municipalité, le 14 novembre 2024 pour la communication des réponses aux questions écrites des membres de la commission. Le projet de budget 2025 de la Municipalité a été examiné dans le détail par la commission en se concentrant principalement sur les articles liés au domaine social et culturel, comme le prévoit le règlement du Conseil général. L'examen a porté sur l'ensemble des rubriques du compte de fonctionnement et du compte des investissements et plus particulièrement sur les comptes des dicastères éducation et culture, affaires sociales et sport, jeunesse et loisirs.

La Commission Sociale et Culturelle adresse à Monsieur Patrick Dondainaz, à Monsieur Philippe Varone ainsi qu'aux différents collaborateurs de la commune ses remerciements les plus chaleureux pour les explications et les informations fournies.

La Commission Sociale et Culturelle, à l'unanimité des 11 membres présents, a accepté l'entrée en matière concernant le budget 2025 de la Municipalité de Sion.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. J'ouvre maintenant la discussion générale sur l'entrée en matière. Madame la Conseillère Bérénice Georges.

Georges Bérénice, Conseillère générale, PS. Le groupe PS acceptera l'entrée en matière du budget 2025. Cependant, il tient à revenir sur la décision d'irrecevabilité des amendements touchant aux rubriques des traitements.

Comme défini dans le règlement du Conseil général, le bureau a la compétence de définir la légalité et la validité des amendements. Il s'est donc réuni une première fois et a estimé que les quatre amendements touchant des rubriques de traitement étaient recevables. Suite à cette séance et sur demande du Conseil municipal, il s'est réuni une seconde fois le lendemain afin de réévaluer sa position. Deux amendements ont alors été considérés comme recevables, les postes touchés faisant l'objet d'une modification par rapport au budget 2024 de la part du Conseil municipal. Le bureau a alors révisé sa position sur les deux autres amendements.

Finalement, une semaine plus tard, alors que les amendements avaient déjà été étudiés par les commissions, Monsieur le Secrétaire municipal a informé le bureau que les amendements n'étaient pas recevables et qu'il convenait de les traiter comme irrecevables. La majorité du bureau a alors accepté cette demande et l'ensemble des amendements ont ainsi été considérés comme irrecevables.

Il importe aujourd'hui au groupe PS de relever les points qui suscitent son interrogation dans l'enchaînement des événements.

En premier lieu des amendements sur les rubriques 3010 ont été jugés recevables au budget 2022, 2023 et 2024. Il n'y a donc pas de cohérence dans les décisions prises durant la législature en cours. Ceci alors qu'aucune base réglementaire n'a été modifiée.

En deuxième lieu, il lui importe de relever, comme déjà précisé plus haut, qu'il est de la compétence du bureau et uniquement du bureau de juger de la recevabilité d'un amendement. En ce sens, ni le Conseil municipal, ni le Secrétaire municipal ne devrait remettre en question une décision du bureau qui ne contrevient en aucun cas à la loi sur les communes ou au règlement du Conseil général. En effet, les amendements préalablement acceptés étaient à la hausse et ne contrevenaient donc pas aux obligations de l'employeur Ville de Sion. Il ne paraît ainsi pas correct que le bureau révise sa position sur simple demande de l'exécutif ou de l'administration.

En troisième lieu, attribuer des ressources à l'exécutif est le rôle principal d'un législatif communal. Considérer que ces amendements sont irrecevables et donc que notre Conseil ne peut renforcer la dotation en personnel de l'administration communale, provient à réduire son champ de compétences. Le Conseil général est souvent considéré comme une chambre d'enregistrement, remettre en question des décisions de la compétence du bureau ou du Conseil général à chaque fois qu'elles insatisfont le Conseil municipal et réduire les compétences de notre organe est le meilleur moyen de renforcer ce sentiment.

Finalement, il sied de relever que la situation dont il est question ce soir est une expression claire de l'impossibilité du Secrétaire municipal, de jouer le rôle de Conseiller pour le législatif, ceci en raison du principe fondamental de la séparation des pouvoirs. En conséquence, le groupe PS tient à marquer sa désapprobation quant à la décision prise par le bureau en date du 10 décembre et invite les élus de la prochaine législature à réviser leurs pratiques afin de maintenir la légitimité de notre organe.

Maillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. Je précise d'entrée de jeu que je partage l'avis de ma collègue Bérénice au sujet des amendements qui ont été biffés. En profitant du fait que nous sommes au début de ce plénum, je vais passer l'entrée en matière pour développer l'avis peut-être un peu longuet des Verts sur ce sujet.

A l'image de ce qui a été fait par l'ensemble des commissions, le groupe des Verts salue d'abord le travail effectué par nos autorités ainsi que les divers services dans le cadre de l'élaboration du budget 2025.

A travers leur communiqué de presse en rapport avec ce budget, Messieurs Varone et Dondainaz ont souligné que la situation financière de la Ville était stable. Malgré cela, ils ont invoqué la nécessité de demeurer prudent, en vue de préserver des revenus suffisants permettant de répondre aux besoins et aux attentes de la population. De manière paradoxale, c'est souvent la même raison qui est mobilisée lorsqu'un budget s'avère bénéficiaire. A cet effet, la majorité du législatif s'associe à l'exécutif afin d'alimenter le fonds de réserve budgétaire, péjorant ainsi des demandes insistantes de certains groupes d'investir de manière conséquente dans le social et la protection de la population contre le dérèglement climatique.

Petit rappel, nous venons de traverser l'année la plus chaude de ce siècle. Le prix des dégâts causés par cette situation en Valais devrait pourtant suffire à justifier les appels récurrents à la protection de la population contre le réchauffement climatique. C'est comme si la préoccupation essentielle d'une communauté consistait à viser l'équilibre au franc près des budgets, quelles que soient les circonstances.

En ce qui concerne les aspects de ce budget, Les Verts attendent avec une certaine impatience la mise en place du projet mobi quartier appelé à venir en aide aux personnes à mobilité réduite. Le prix du parcours facturé aux futurs clients déterminera l'utilité et la qualité d'un tel service. En toute logique, il ne devrait pas dépasser celui d'un ticket de bus permettant de rejoindre Uvrier, quartier visé en priorité par ce nouveau projet. La somme prévue au budget ne nous renseigne pas vraiment sur ce point.

L'électrification des bus constitue une bonne nouvelle pourtant la somme investie dans ce cadre par la commune n'est guère rassurante. La CEU a souligné à juste titre les frais conséquents estimés par CarPostal en vue de réaffecter les bus diesel-hybrides sur d'autres réseaux. Avant de solliciter les finances communales dans le cadre de cette opération, il aurait paru logique de s'assurer de la valeur actuelle de ces véhicules et du coût réel de leur réaffectation. Il serait étonnant que l'ensemble du parc concerné soit bon pour la casse. La régie CarPostal ne prendrait-elle pas quelque part notre commune pour une vache à lait. Il serait bon de rappeler à ses responsables les montants versés par notre cité pour assurer le fonctionnement expérimental des navettes autonomes sans véritable contrepartie.

Douze ans maintenant que Les Verts s'intéressent à l'avenir de l'aéroport sédunois. Depuis 1990, cette infrastructure péjore le budget communal. Suite au retour défavorable de la consultation organisée par le Conseil d'État, le projet de cantonalisation a été abandonné. Des motions actuellement en cours de traitement par le Parlement cantonal propose de revenir sur ce retrait. Parallèlement, la commission ad hoc mise sur pied par la commune planche sur plusieurs options : quasiment aucune d'elles n'envisage la diminution du trafic des jets générateurs d'un degré de pollution atmosphérique et sonore non négligeable. Les seuls efforts visant à diminuer ces phénomènes sont la mise en vente de biocarburant, un moyen de propulsion qui, pour l'instant, boudé par la plupart des avionneurs, constitue un apport financier dérisoire. Pour Les Verts, la création d'une zone industrielle aéronautique regroupant les entreprises de ce secteur autour de l'aéroport est le projet qui mérite le plus attention, à condition de renoncer en parallèle au développement sans frein du trafic des jets privés et l'instauration d'une ligne régulière.

Les sommes consacrées à la construction ou à l'amélioration d'abribus sont réjouissantes. Le type de planification élaboré, une installation réalisée au cas par cas selon les chantiers connexes et d'autres projets de réaménagement des espaces extérieurs, laisse par contre à désirer. Ce n'est pas le seul dossier auquel il est répondu de cette façon aux demandes du Conseil général, une habitude qui mériterait de disparaître avec le temps. Rien de tel qu'une planification temporelle minutieuse pour faire avancer les projets.

Parmi les autres points positifs de ce budget, il convient de relever :

- les aménagements pour la mobilité douce, notamment la passerelle reliant celle de l'hôpital à celle de la Borgne,
- les installations de panneaux solaires en progression constante sur certaines infrastructures de la Ville,

- les efforts déployés au niveau de l'éclairage public, entre autres l'assainissement du réseau ainsi que la mise en place d'abaissement nocturne, d'extinction à partir de 23 heures, de télédétection dans certains quartiers.

La thésaurisation de la somme contenue dans le fonds de transition énergétique va à l'encontre de l'urgence presque unanimement reconnue à agir contre le réchauffement climatique. Sur un même plan, les subsides disponibles dans le budget en vue de protéger la population contre ce phénomène sont peu ou pas sollicités par les citoyens. Quelle en est la cause réelle ? Les Verts estiment qu'il s'agit d'un problème de communication. C'est la raison pour laquelle il vous propose ce soir un amendement pour améliorer cet aspect. Compter sur la responsabilité individuelle semble contre-productive si les citoyens ne connaissent pas les moyens communaux mis à leur disposition pour leur permettre de réaliser des économies d'énergie ou de freiner la production de gaz à effet de serre.

Une fois de plus, et je le regrette, aucune explication sur le sort réservé aux amendements déposés et acceptés par le Conseil général, l'année précédente ne figure à l'ordre du jour de ce plénum. Pourtant une résolution déposée et acceptée au début de cette législature : demandait expressément à nos autorités de transmettre ce genre d'informations à l'ensemble du législatif et non seulement aux commissions. Il est donc légitime de se demander quelles valeurs nos autorités accordent à ce type d'outil. A l'avenir ne conviendrait-il pas de déposer l'ensemble des résolutions acceptées ou non sur l'extranet. Un appel du pied au futur bureau du législatif est lancé.

A noter pour conclure que les citoyens sédunois, contrairement à l'ensemble du Canton, se sont prononcés en faveur de l'instauration de la loi climat Valais. Ce résultat montre que les revendications de notre groupe en faveur de l'environnement et que les amendements déposés ce soir rejoignent les préoccupations de la population de notre cité. A méditer lors de leur traitement dans les minutes qui suivent.

Les Verts, bien entendu, acceptent l'entrée en matière. Merci de votre attention.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Le groupe UDC accepte l'entrée en matière. Je reviens un petit peu en arrière. Je souligne que je partage la position de Bérénice Georges s'agissant des amendements en matière de traitement. L'augmentation des rubriques des traitements est de la compétence du Conseil général, les archives disponibles sur l'extranet, montrent que de 2014 à cet exercice, le Conseil général a, à maintes reprises, traité de tels amendements.

La Municipalité n'a fait parvenir aucun avis de droit, n'a formulé aucune opinion quant à la recevabilité des amendements. Une simple demande de Monsieur Delessert a été prise en compte par le bureau sans aucun argument nouveau pour aboutir à une nouvelle décision qui diminue la compétence budgétaire du Conseil général.

Décision du seul bureau sur la base d'une simple directive émise par ce même bureau et qui n'a vocation qu'à rendre la pratique transparente et non pas à encadrer réglementairement les compétences du Conseil général. La portée de la directive est insuffisante pour justifier le refus des amendements. Il est certain, en vue de cette législature, que cet organe législatif doit revoir son fonctionnement complet et arrêter de danser d'un pied sur l'autre après-toute interaction interrogeant sa pratique. Le Conseil général doit défendre ses prérogatives et éviter les attermoissements. Merci.

Siggen Patrick, Conseiller général, Le Centre. Le budget 2025 que la Municipalité nous propose est déficitaire et cela semble malheureusement devenir récurrent. Ce budget présente un excédent de charges de 3,75 millions pour des investissements nets se montant à 29,25 millions, investissements largement supérieurs à notre capacité d'autofinancement qui diminue à moins de 19 millions.

De ceci résulte une insuffisance de financement de plus de 10 millions qui nécessitera d'avoir recours à la dette. De plus, sans la vente du bâtiment de la rue de Lausanne 23 pour un montant de 10 millions à l'État du Valais, nous aurions un manque de financement encore plus flagrant pour 2025. Le constat

que nous posons ici malgré que la plupart des indicateurs financiers restent pour le moment bons est que nous vivons apparemment au-dessus de nos moyens.

Le groupe du Centre espère que l'ensemble des groupes présents ce soir s'accorderont pour ne pas péjorer encore plus ce budget déjà fortement déficitaire. Le groupe du Centre accepte l'entrée en matière. Merci d'avance pour votre soutien.

Chevrier Raphaël, Conseiller général, PLR. Le projet du budget 2025 de la Municipalité nous est présenté dans un contexte Inflationniste accusant un excédent de charges annoncé de 3,75 millions. Cela s'explique entre autres par trois principaux facteurs :

- le premier étant l'augmentation très importante des charges de transfert liées,
- le deuxième les charges salariales, prenant en compte l'IPC mais également l'engagement de postes supplémentaires,
- le troisième étant les charges en lien avec des biens et des services.

Nous relevons que la majorité des charges sont liées et que notre marge de manœuvre demeure ainsi limitée. Les dépenses consacrées à la mobilité sont en nette hausse permettant le développement de l'offre régionale de transports publics et de l'électrification du réseau.

Il est important de souligner que Sion accueillera plusieurs événements sur son territoire en 2025. Cela se traduit par des dépenses extraordinaires mais permettant également des retombées économiques pour toute la région.

Les investissements quant à eux atteignent un niveau record. Ils se trouvent en partie équilibrés grâce à la vente de plusieurs bâtiments administratifs, ce qui permet à la Ville, aussi suite à la validation par le Conseil général des différents messages reçus, de poursuivre son engagement d'investissements. Du côté des recettes, nous avons toujours une progression significative des recettes fiscales, avec un surplus de plus de 6,28 millions. Dans ces conditions, notre groupe accepte l'entrée en matière de ce budget et vous propose d'en faire de même. Je vous remercie.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Je n'ai plus de demande de parole. Nous allons donc passer au vote de l'entrée en matière. Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent l'entrée en matière du budget 2025 appuient sur la touche verte, celles et ceux qui refusent touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'entrée en matière du budget 2025 est acceptée par 54 oui, 0 non, 0 abstention. Merci.

II- Dicastère 1

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Nous poursuivons avec l'étude des différents dicastères. Nous commençons par le premier : Administration générale et finances. Nous n'avons reçu aucun amendement pour ce dicastère.

III- Dicastère 2

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Nous passons au dicastère 2 : Economie et tourisme. Nous avons reçu un amendement dans ce dicastère.

Dubuis Alexandre, vice-Président du conseil général, Les Verts. Nous avons reçu un amendement à la rubrique 264.3130, prestations de tiers, de +20'000 du groupe des Verts afin de renforcer la communication sur les énergies, la sobriété énergétique.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Madame la Conseillère Christelle Sierro Fardel, vous pouvez nous lire le rapport de la Cogest sur cet amendement et les votes.

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. La Commission de Gestion a été partagée sur cet amendement puisqu'elle a voté 7 fois oui, 6 fois non. Les personnes non favorables ont précisé qu'une promotion figurait déjà dans Sion 21 paru cet automne et qu'il fallait attendre les résultats de cette parution. Les personnes en faveur estiment qu'il faut stimuler la demande car ces demandes ne sont pas suffisamment utilisées.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. La CEU a voté comme suit : 3 oui, 7 non et 0 abstention. Les arguments sont semblables à ceux de la Cogest.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. J'ouvre la discussion générale sur cet amendement. Monsieur le Conseiller Jean-Paul Mabillard.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. Les subsides en relation avec les mesures de transition énergétique sont peu sollicités par la population sédunoise. L'origine de ce phénomène est certainement multiple. Il serait cependant étrange que la majorité de la population de notre cité, qui par ailleurs, je le répète, vient d'accepter le plan climat cantonal, appartiennent à l'une ou l'autre de ces catégories qui refusent de reconnaître le phénomène de réchauffement actuel.

Il convient donc de chercher ailleurs les raisons pour lesquelles le budget censé venir en aide aux propriétaires désireux de participer à la lutte contre le réchauffement climatique demeure quasiment en rade. Des piqûres de rappel au niveau de ces subsides semblent aller de soi, mais des solutions consistent à informer par tous les canaux possibles, y compris l'application smartphone de notre commune, les citoyens sur les aides financières à leur disposition lorsqu'ils optent pour une mesure en relation avec la transition énergétique.

Il suffit de ne pas être en relation directe avec le ménage communal pour s'apercevoir à quel point la population, malgré Sion 21, est sous-informée à ce sujet. Prendre l'angle avec des propriétaires d'appartements permet de constater l'ignorance qui règne dans ce domaine. Renforcer la communication à ce niveau devient donc essentiel. Voilà pourquoi Les Verts proposent un amendement visant cet objectif. Merci pour votre attention.

Schertenleib Pierre, Conseiller général, PS. Le groupe du parti socialiste soutient cet amendement des Verts. Il nous paraît tout à fait justifié de renforcer la communication sur les énergies renouvelables et sur les possibilités d'obtention de subventions communales pour des mesures en lien avec la transition énergétique, ceci surtout si le budget alloué n'est pas épuisé. La mise en place d'énergies renouvelables et la transition énergétique des bâtiments doivent être une priorité pour notre Ville, ses habitantes et ses habitants. Il faut donc une communication à la hauteur des enjeux pour ne pas prendre plus de retard dans ces domaines et donc informer, réinformer et inciter les particuliers qui sont souvent à l'origine des démarches. Les moyens seront décidés par la Municipalité et cette communication peut très bien être effectuée sur mandat par un autre partenaire qu'Oiken. Je vous remercie.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Je n'ai plus de demande de parole, nous allons passer au vote de cet amendement. Les Conseillères et Conseillers généraux qui soutiennent l'amendement numéro 1 des Verts de +20'000 appuient sur la touche verte, celles qui soutiennent la proposition de la Municipalité touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement du groupe des Verts est refusé par 20 oui, 34 non et 1 abstention. C'est donc la proposition de la Municipalité qui est retenue.

Nous n'avons pas d'autres amendements dans ce dicastère. J'ouvre la discussion générale sur ce dicastère. Je n'ai pas de demande de parole.

IV- Dicastère 3

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Nous passons donc au dicastère 3 : Education et culture. Nous avons reçu deux amendements.

Dubuis Alexandre, vice-Président du conseil général, Les Verts. Le premier amendement concerne la rubrique 301.3130, prestations de services de tiers, compte de fonctionnement de +30'000 du groupe PLR pour l'implémentation du projet « Si on éteignait ». Le deuxième à la rubrique 308.5040, terrains bâtis, compte d'investissements de +150'000 du groupe des Verts afin d'arboriser les cours d'école.

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. La Cogest s'est prononcée favorablement avec 13 oui, 0 non et 0 abstention.

Elle estime qu'il est important d'agir dans ce domaine et de bénéficier d'une expérience réussie d'une autre commune.

Perruchoud Stéphanie, Conseillère générale, Le Centre. L'amendement a été accepté par la Commission Sociale et Culturelle par 7 oui, 3 non et 0 abstention. Une grande majorité des membres trouvent que l'objet de cet amendement est pertinent et important pour la santé et le bien-être de la jeunesse. Une discussion a eu lieu sur les points suivants : quel est le rôle de l'association mentionnée dans ce projet ? Il a été rappelé qu'il existe un processus que les associations doivent entreprendre pour obtenir des subventions dans notre commune. Si l'association agit de manière bénévole où iraient les fonds obtenus ? Quelles seraient les bénéfices réels d'une telle activité versus une prévention plus poussée impliquant directement les familles ? Cela étant dit, la CSC félicite l'initiative de cet amendement en faveur du bien-être de notre jeunesse.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. J'ouvre la discussion générale sur cet amendement, Madame la Conseillère Christelle Sierro Fardel, vous avez la parole.

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. La gestion des écrans n'est pas évidente encore moins pour nos jeunes et leur utilisation excessive est négative pour leur développement. Pour cet amendement, nous vous proposons une mesure concrète pour améliorer la gestion des écrans en implantant un projet déjà testé avec succès dans une autre commune et de plus mis gratuitement à disposition. Le montant proposé vise uniquement à couvrir le coût des intervenants et des activités et, pour répondre à la question de la Commission Sociale et Culturelle, n'est pas du tout destiné à une quelconque association. Je vous remercie pour le bon accueil que vous pourrez accorder à cet amendement.

de Lavallaz Valérie, Conseillère générale, Le Centre. Effectivement, le temps passé devant les écrans par les jeunes générations soulève de réelles préoccupations, tant chez les parents que le corps enseignant. Les effets avérés sur le développement des enfants appellent une réponse collective et adaptée.

Cet amendement propose d'implémenter le projet « Et si on éteignait » dans les écoles primaires de Sion, en complément des actions de prévention déjà en place, tels que le programme 3-6-9-12. Il repose sur une collaboration étroite entre les parents, les enfants et les enseignants et se distingue par des actions immersives et concrètes. En intervenant au moment où les habitudes numériques se forment, ce projet renforce la complémentarité entre l'école et les familles, en leur offrant des outils pour encadrer l'usage des écrans. Les résultats obtenus à Ayent confirment l'efficacité, la faisabilité de ce projet avec des retours très positifs de tous les acteurs. Par ailleurs, ce financement requis, basé sur les coûts effectifs d'Ayent, reste mesuré et représente un investissement durable en faveur du bien-être et du développement harmonieux de nos enfants.

Soutenir cet amendement, c'est affirmer votre engagement à accompagner nos jeunes dans leur apprentissage, d'un usage responsable et équilibré des outils numériques. Le Centre Sion vous invite donc à suivre cet amendement.

Courtine Mudry Ariane, Conseillère générale, Les Verts. Le projet « Et si on éteignait » a en effet rencontré un beau succès sur la commune d'Ayent. On parle des enfants, des parents, des enseignants, mais il paraît que même le concierge a participé à l'expérience. Il rentre tout à fait dans les objectifs du plan d'études romand et correspond même à un réel besoin. Donc, le groupe des Verts soutient cet amendement.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Je n'ai plus de demande de parole. Nous allons passer au vote de cet amendement. Les Conseillères et Conseillers qui soutiennent l'amendement numéro 2 du PLR de +30'000 appuient sur la touche verte, la proposition de la Municipalité touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement du groupe PLR est accepté par 49 oui, 2 non et 4 abstentions. Je vous remercie.

Nous passons à la rubrique 308.5040, amendement numéro 3 de +150'000 par le groupe des Verts. Madame la Conseillère Christelle Sierro Fardel, c'est à vous pour la Cogest.

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. La Cogest a été partagée sur cet amendement avec 6 oui, 6 non et 1 abstention.

D'un côté, les personnes favorables à cet amendement voulaient encore réitérer l'importance de végétaliser les cours d'école et les personnes qui ont dit non pensaient que l'on a déjà voté sur cela l'année dernière et que le processus est en marche. Il faut laisser les investissements se faire par la Municipalité.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. Le vote de la CEU est le suivant : 4 oui, 5 non et 1 abstention. La CEU est également partagée parce qu'il y a des processus qui sont en cours par exemple au Sacré-Cœur.

La cour d'école Vieux-Moulin est une cour d'école privée. Cependant, on a vu récemment qu'à l'ancienne école normale des filles, il y a un arbre vénérable qui vient de s'effondrer. Donc ce coup de pouce pourrait vraiment remplacer ce genre d'arbres. La CEU s'est aussi posé la question s'il fallait créer une commission des cours d'école qui serait prête à rénover l'ensemble des cours d'école sur la commune.

Perruchoud Stéphanie, Conseillère générale, Le Centre. L'amendement a été accepté par la Commission Sociale et Culturelle par 5 oui, 4 non et 1 abstention. Les avis sur cet amendement étaient partagés. Tous les membres sont d'accord pour dire que l'arborisation est une démarche importante et bénéfique en bien des aspects. Un membre a soulevé que le bien-être des enfants par rapport aux canicules ne dépend pas uniquement de l'arborisation et qu'il est important d'aborder la question des impacts de ces canicules de manière globale. Enfin, une partie de la commission estime que la Ville a annoncé cette démarche d'arborisation, notamment au travers d'un dernier article dans le Sion 21, et qu'il est important de laisser du temps pour l'implémentation de ces démarches.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. J'ouvre la discussion générale sur cet amendement. Madame la Conseillère Ariane Courtine Mudry.

Courtine Mudry Ariane, Conseillère générale, Les Verts. L'an passé, nous vous avons présenté un amendement concernant la végétalisation de la cour du Sacré-Cœur, qui a été largement accepté, mais le montant n'a pas été dépensé. Le problème reste toujours le même. On a un sol goudronné, donc imperméable, qui attire la chaleur et qui empêche les élèves de sortir en récréation par période de canicule, sans compter que plusieurs cours n'ont pas d'arbres, donc pas d'eau. Il s'agit donc de rendre sa perméabilité au sol aussi pour éviter les inondations et végétaliser les cours. Partout en Europe, les

cours d'école redeviennent naturelles, il faut que Sion agisse aussi. C'est une question de santé publique et de sécurité. Nous vous proposons donc cet amendement pour commencer par une cour en particulier quelle que soit cette cour. Nous vous proposons par exemple celle de Platta, et nous espérons que cette année, le montant pourra être utilisé.

Sierro Christophe, Conseiller général, Le Centre. Atténuer les effets néfastes de la canicule en plantant des arbres dans les cours d'école est une proposition qui resurgit une année à peine après l'acceptation en plénum d'un amendement similaire d'un montant de 80'000 francs. Or, et c'est là que le bât blesse, selon les sources municipales, ce montant n'a pas été utilisé. Pragmatiquement et sans considération politique, nos amendements n'ont réellement de sens que s'ils peuvent se concrétiser dans le respect de leur finalité.

Si le montant amendé se noie dans les profondeurs d'une rubrique ou pire encore s'ils ne sont pas utilisés, nous manquons notre cible. Pour éviter de vaines gesticulations se soldant par une déception, voire une certaine frustration, une prise de contact préalable plus systématique avec les services concernés serait peut-être opportune.

Si l'intention des Verts est indubitablement louable, notre groupe encourage plutôt une végétalisation des cours d'école intégrée dans les processus de rénovation des centres scolaires déjà planifiés par la direction des écoles, en collaboration avec le service des bâtiments et constructions. Le Centre attaché à un développement municipal organisé et ordonné, basé sur une gestion minutieuse des dépenses et des ressources humaines de la Ville ne soutiendra donc pas cet amendement. Merci pour votre attention.

Schertenleib Pierre, Conseiller général, PS. Végétaliser, arboriser les cours d'école doit être une priorité dans le cadre du changement climatique que nous vivons. Il n'est pas nécessaire d'attendre la finalisation d'études ou du plan canopée pour le faire. Chaque année de perdue est une année de trop, ceci d'autant plus qu'il faut un certain temps pour qu'une végétalisation, arborisation se développe et produise les effets souhaités. Transformer les déserts minéraux que sont certaines cours d'écoles en espaces végétalisés, arborés aura à terme un impact favorable sur la santé des enfants par l'ombrage produit, l'amélioration de la qualité de l'air. Il ne faut pas non plus négliger l'impact didactique d'une telle transformation permettant de montrer aux jeunes générations que l'avenir appartient aux villes végétalisées.

Le groupe du parti socialiste appuie cet amendement des Verts et soutiendra également, dans le même esprit, l'amendement 852.5040 concernant l'aménagement des espaces publics. Je vous remercie.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. Je ne peux pas laisser passer ce que vient de dire mon collègue Sierro. Son point de vue est intéressant. Il nous encourage à prendre contact avec les Chefs de service, notamment le Chef de service responsable de l'arborisation pour aborder justement le problème soulevé. Je lui rappelle donc que tous contacts avec les Chefs de service nous ont été totalement interdits par la Présidence de la Ville. Merci de votre attention.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. L'amendement déposé est un bis repetita d'un postulat des Verts auquel la Municipalité a répondu en affirmant qu'il s'agissait d'un objectif déjà pris en main par la Ville et appelé à se poursuivre. La commune, rappelant qu'il y avait des éléments de prise de décision à mettre en balance contre la végétalisation, notamment la garantie des accès aux véhicules d'intervention mais que cet objectif, donc la végétalisation, était poursuivi depuis le projet AcclimataSion.

Notre groupe ne soutiendra donc pas cet amendement et se ralliera à la position de la Ville en matière de prise de décision sur l'arborisation. Merci.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Nous allons passer au vote de cet amendement. Les Conseillères et Conseillers qui soutiennent l'amendement numéro 3 du groupe des Verts de +150'000 appuient sur la touche verte, la proposition de la Municipalité touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement numéro 3 du groupe des Verts est refusé par 21 oui, 32 non et 0 abstention.

Il n'y a plus d'amendements pour ce dicastère. J'ouvre la discussion générale sur ce dicastère. Je n'ai pas de demande de parole. Nous passons donc au dicastère suivant.

V- Dicastère 4

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Nous passons au dicastère 4 : Affaires sociales. Nous avons reçu un amendement dans ce dicastère mais qui a été jugé irrecevable après consultation de Monsieur le Secrétaire municipal et le service des affaires intérieures. La majorité du bureau a donc décidé de le retirer. Je suis allée voir Monsieur le Secrétaire municipal afin de discuter de la manière de bien faire pour la prochaine législature. C'est en cours. Les choses suivront. Donc nous n'avons pas d'amendement dans ce dicastère. Ce sera le même cas pour l'amendement numéro 9.

J'ouvre la discussion générale sur le dicastère 4. Je n'ai pas de demande de parole.

VI- Dicastère 5

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Nous passons au dicastère 5 : Sécurité publique. Nous n'avons pas reçu d'amendement dans ce dicastère. J'ouvre la discussion générale sur ce dernier. Je n'ai pas de demande de parole.

VII- Dicastère 6

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Nous passons au dicastère 6 : Travaux publics et environnement. Nous avons reçu quatre amendements.

Dubuis Alexandre, vice-Président du conseil général, Les Verts. Rubrique 600.5010, routes, voies de circulation, Agglo Valais central, compte d'investissements de -350'000 du groupe PLR. Les explications sont insuffisantes en vue du montant en jeu et des interrogations se posent quant à la faisabilité de dépenser la totalité du montant sur 2025.

Deuxième amendement : rubrique 600.5010, routes, voies de communication, Agglo Valais central, compte d'investissements de -200'000 du groupe du Centre. Les coûts proposés semblent disproportionnés.

Troisième amendement : même rubrique 600.5010, routes, voies de communication, piste cyclable, parcs à vélos, compte d'investissements de +50'000 du groupe des Verts pour une étude de réalisation d'une piste cyclable sécurisée, séparée du trafic automobile reliant le nord au sud de la Ville.

Dernier amendement, rubrique 601.5060, voirie, biens immobiliers, compte d'investissements de -200'000 du groupe UDC qui souhaite que les montants globaux prévus pour aboutir au renouvellement du parc soient clairement explicités.

Kuchler Fabien, Conseiller général, PLR. Entre le dépôt de notre amendement et notre présente assemblée, nous avons reçu des éléments de la part du Conseil municipal en charge de ce dossier nous amenant à retirer cet amendement au vu notamment des cofinancements qui ont été prévus dans le cadre de l'Agglo et potentiellement du service de la mobilité. Merci pour votre attention.

Rey Edouard, Conseiller général, Le Centre. La situation budgétaire déficitaire de notre commune nous oblige à faire preuve de responsabilité dans nos investissements. Bien que notre groupe soutienne pleinement la mobilité douce, un investissement de 850'000 francs pour cette piste cyclable doit être

ajusté afin de concilier ambition et sobriété. Nous proposons donc une réduction de 200'000 francs, soit un ajustement raisonnable qui permettra de réaliser le projet tout en évitant des dépenses superflues.

Notre amendement offre une alternative équilibrée, alignée sur nos engagements en faveur de la mobilité douce et notre responsabilité financière. Nous invitons à le soutenir.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Le groupe UDC avait prévu de soutenir l'amendement déposé par le PLR. Suite aux explications du service, nous avons demandé quelques informations supplémentaires qui sont arrivées un peu tardivement. Nous nous reportons quand même sur l'amendement du Centre parce que le report d'une partie des montants nous semble judicieux.

Les explications du service concernant une éventuelle participation du Canton et des clarifications sur l'ensemble du projet qui avaient été mal comprises parce que les explications étaient peu claires, nous font voir ce projet sous un jour nouveau. Il nous apparaît donc plus raisonnable. Nous demandons quand même un peu de retenue sur les dépenses qui seront allouées sur cette liaison de mobilité douce. En l'état, nous acceptons l'amendement du Centre. Merci.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. Je ne crois pas que tout le monde soit au courant des nouvelles informations concernant cet amendement. J'aimerais avoir un petit peu de précision sur le cofinancement afin que l'on puisse avoir nous aussi les informations adéquates pour pouvoir voter sur cet amendement.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Monsieur le Conseiller Raphaël Marclay pourrait-il nous éclairer ?

Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR. Je vais vous lire simplement le message que j'ai adressé aux Chefs de groupe, suite aux informations très récentes par rapport à cet objet. Le dicastère des travaux publics et de l'environnement souhaite apporter quelques précisions et des informations très récentes au sujet de la rubrique 600.5010, en particulier sur les 850'000 mis au budget 2025. Ce montant sera effectivement consacré à la réalisation d'une nouvelle liaison de mobilité douce entre les nouvelles passerelles de la Borgne et de l'autoroute. Cette nouvelle liaison sera dévolue à la mobilité douce. Elle débutera au nord du parking de l'hôpital et permettra ainsi de dévier la mobilité douce, en particulier les vélos qui doivent actuellement partager avec les voitures, la route sud de l'hôpital. Elle a été étudiée conjointement avec la SUVA et l'hôpital pour maximiser l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. La liaison est dimensionnée pour une circulation mixte bidirectionnelle entre cyclistes, piétons et personnes à mobilité réduite. Donc, il ne s'agit pas uniquement d'une voie cyclable comme je l'ai entendu tout à l'heure. D'une longueur de 620 mètres, elle sera revêtue d'un enrobé bitumineux de couleur claire, favorisant son intégration visuelle et les aspects climatiques, en particulier la lutte contre les îlots de chaleur. La liaison sera éclairée.

Nous avons été informés le 6 décembre dernier de l'autorisation de construire délivrée par le Conseil d'État. Cela nous permet d'envisager sereinement la construction de cette liaison en 2025. Le permis de construire nous permettra de procéder aux demandes suivantes :

- reconnaissance du projet par l'Agglo Valais central dans le PA3 et obtention d'un financement à hauteur de 35% qui était précisé également dans le budget sous les recettes,
- reconnaissance par le service de la mobilité de la liaison selon la loi sur les itinéraires de mobilité de loisirs qui devra permettre de bénéficier d'une subvention de l'ouvrage de l'ordre de 30 à 50%. Ce montant n'a pas été mis dans le budget car il y a toujours des doutes quant à la temporalité et le taux de subventionnement de ce genre de soutien.

L'autorisation de construire nous permettra également l'établissement du projet d'ouvrage, l'établissement de l'appel d'offres. Le budget 2025 est basé sur un devis avec une précision de plus ou moins 20%. Suite au retour des offres, la précision du devis sera affinée à plus ou moins 10%.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Nous passons, Mesdames, à l'amendement numéro 6 du groupe du Centre de -200'000. Madame Christelle Sierro Fardel, je vous donne la parole pour la Cogest.

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. La Commission de Gestion s'est prononcée par 9 oui, 3 non et 2 abstentions. L'argument principal du non qui a été mis en avant était le coût important. Les personnes qui se sont exprimées favorablement, c'était dans une volonté d'avoir une liaison cyclable au plus vite.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. La CEU a voté comme suit : 7 oui, 0 non et 3 abstentions.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. J'ouvre la discussion générale sur cet amendement, Monsieur le Conseiller Lucien Zuber.

Zuber Lucien, Conseiller général, PS. Au vu de la distance à parcourir de la liaison cyclable entre la passerelle de l'hôpital et de la Borgne, il nous paraît que les coûts sont effectivement très importants. Cependant, nous sommes un peu surpris par la suggestion du groupe PLR d'utiliser des crédits supplémentaires pour piloter le projet au besoin.

Lors des discussions récentes sur les crédits supplémentaires à la Commission de Gestion, les discussions étaient unanimes sur le fait qu'un crédit supplémentaire est une mesure d'urgence à utiliser en dernier recours et non pas un outil de pilotage pour la Municipalité. Le groupe socialiste soutiendra néanmoins cet amendement.

Je profite également de cette prise de parole pour traiter l'amendement suivant des Verts sur la même rubrique. Nous considérons qu'il est primordial d'assurer une liaison cyclable sécurisée sur le nord de la gare. La situation actuelle est dangereuse pour les automobilistes, pour les piétons et surtout pour les cyclistes. Nous tenons également à relever que si le besoin d'infrastructures cyclables est accepté par de plus en plus de partis politiques, à notre grande joie, la discussion est aisée lorsqu'il s'agit de construire de nouvelles infrastructures qui ne bouleversent pas les habitudes. Cependant, dès lors que le sujet de la cohabitation entre automobiles et vélos est abordé, ce dernier est systématiquement relégué au second plan, voire à un simple loisir. Nous entendons tout à fait qu'il existe des situations où l'utilisation de la voiture reste nécessaire. Ma sœur est vigneronne bien sûr lors des vendanges, nous ne menons pas les caisses à vélo électrique.

Cependant, lorsque le matin en buvant mon café, je regarde les 500 mètres de bouchons sur la rue Traversière, je doute que l'unique moyen de déplacement de la totalité de ces véhicules individuels contenant généralement une seule personne, ne soit la voiture. La question sous-jacente à cet amendement est donc celle de favoriser ou non le report modal de la voiture vers le vélo. Dans son engagement, le parti socialiste est systématiquement favorable au soutien à la mobilité douce en général que nous retrouvons dans cet amendement. En diminuant la part du budget sur la passerelle entre l'hôpital et la Borgne, il nous semble qu'accorder 50'000 francs supplémentaires pour cette étude est un compromis juste et raisonnable. Par conséquent, le groupe socialiste soutiendra également l'amendement des Verts. Je vous remercie de votre attention ainsi que du temps de parole.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Je n'ai plus de demande de parole. Nous allons passer au vote de cet amendement. Les Conseillères et Conseillers généraux qui soutiennent l'amendement numéro 6 du groupe du Centre de -200'000 appuient sur la touche verte, la proposition de la Municipalité, touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement du groupe du Centre est accepté par 29 oui, 24 non et 2 abstentions. Je vous remercie.

Nous passons à la rubrique 600.5010, amendement numéro 7 de +50'000 déposé par le groupe des Verts. Madame la Conseillère Christelle Sierro Fardel, vous avez la parole pour cet amendement.

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. La Cogest a été également partagée sur cet amendement avec 7 oui, 7 non et 0 abstention.

Les personnes qui n'étaient pas favorables à cet amendement ont estimé que cette réflexion a déjà été menée dans le cadre de la réflexion qui a été proposée pour la réfection de l'avenue de la Gare.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. La CEU a accepté cet amendement par 8 oui, 0 non et 2 abstentions.

L'argument est le suivant : la liaison nord-sud faisait partie de l'aménagement de l'avenue de la Gare. Cette étude et le cofinancement du Canton pour cette étude est un peu en attente, on dira et donc le dernier tronçon qui reste à aménager sera vraiment bloqué si la Commune ne réagit pas.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. J'ouvre la discussion sur cet amendement, Madame la Conseillère Annie Thiessoz Reynard, vous avez la parole.

Thiessoz Reynard Annie, Conseillère générale, Les Verts. Pour rappel, une proposition de motion sur ce thème avait été déposée par nos collègues Michael Bernhard et Olivier Juillerat. Cette motion, pour des raisons diverses, n'a pas pu être retenue au vote du Conseil général. C'est pour faire suite à cette proposition que nous vous soumettons un amendement qui demande d'étudier la question des pistes cyclables sécurisées du nord au sud de notre Ville. Une partie du trajet est déjà réalisée au nord. Il s'agirait d'étudier les solutions pour permettre de continuer le parcours jusqu'au sud. Je vous remercie pour votre attention.

Bernhard Michaël, Conseiller général, Le Centre. La liaison cyclable nord-sud est un sujet qu'occupe la Municipalité depuis bien longtemps. Plusieurs études ont été menées pour trouver un tracé évitant à la fois le trafic motorisé de l'avenue de la Gare et la zone piétonne du Grand-Pont. Les dernières décisions budgétaires du Canton ont hélas donné un coup de frein pour le réaménagement de l'avenue de la Gare qui aurait permis de réaliser cette liaison dans un délai raisonnable.

Compte tenu du fait que la majeure partie du tracé est déjà défini, plusieurs membres de notre groupe se sont questionnés sur la nécessité d'une nouvelle étude. Pour d'autres, cependant, il est judicieux d'engager les fonds nécessaires pour trouver une solution pour le maillon manquant proche de l'avenue de Tourbillon. Une étude ciblée sur ce secteur pourrait permettre de trouver une alternative à la situation actuelle bloquée. Au vu de ces différentes réflexions, notre groupe laissera la liberté de vote.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Je n'ai plus de demande de parole, nous allons passer au vote de cet amendement. Les Conseillères et Conseillers généraux qui soutiennent l'amendement numéro 7 du groupe des Verts de +50'000 appuient sur la touche verte, la proposition de la Municipalité touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement du groupe des Verts est accepté par 38 oui, 14 non et 2 abstentions.

Nous passons à la rubrique 601.5060 amendement numéro 8 de -200'000 déposé par le groupe UDC. Madame la Conseillère Christelle Sierro Fardel, vous avez la parole pour cet amendement jusqu'au vote de votre commission.

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. La Commission de Gestion était défavorable à cet amendement avec 14 non, 1 oui et 0 abstention.

Pour elle, il s'agissait plutôt de questions et d'informations à obtenir plutôt qu'un amendement, c'est la raison pour laquelle cela a été refusé.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. La CEU a voté comme suit : 9 oui, 1 non et 0 abstention. L'amélioration du parc automobile est vraiment nécessaire mais doit être réfléchi

et l'aperçu du parc véhicules avait été demandé mais n'a pas été transmis et ce pour la deuxième année d'affilée. Ce dossier manque donc de transparence.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. J'ouvre la discussion générale sur cet amendement, Monsieur le Conseiller Vincent Boand.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Je constate que la Cogest a effectivement compris mon amendement. C'est une bonne chose, vous avez compris l'argumentaire que j'ai développé. Par contre, je dois dire que la possibilité de déposer un amendement pour sanctionner, ne disons pas sanctionner le terme est peut-être un tout petit peu fort mais pour indiquer à la Municipalité qu'il faudrait peut-être commencer à écouter ce que demande le Conseil général. Cela ne semble pas être excessif, d'autant que les moyens ne sont pas supprimés, d'autant que le temps pour que le renouvellement de ce parc véhicule aboutisse sera relativement long. La planification pluriannuelle prévoit de nombreuses dépenses pour les années à venir. Donc, je vous prie plutôt de vous rallier à la position de la CEU, à l'argumentaire que la rapporteure vous a donné à l'instant. Merci.

Schertenleib Pierre, Conseiller général, PS. Le groupe du parti socialiste soutient l'amendement déposé par l'union démocratique du centre.

Où est le répertoire du parc de véhicules et machines de la Ville ? Quels sont les véhicules et machines véritablement à remplacer et dans quel délai ? L'électrification est certainement justifiée pour remplacer des engins en bout de course, sinon le bilan environnemental global n'est pas forcément favorable. A-t-il été fait ? Ce sont des questions légitimes dont les réponses doivent précéder une mise au budget du renouvellement du parc de véhicules et machines. Or, malgré les amendements acceptés des demandes d'information répétées, il n'y a pas d'état des lieux, ni de stratégie communale connue à ce sujet. C'est pour nous et apparemment nous ne sommes pas les seuls, un prérequis avant d'accepter les montants déposés au budget. Je vous remercie.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Nous allons passer au vote de cet amendement. Les Conseillères et Conseillers généraux qui soutiennent l'amendement numéro 8 du groupe UDC de -200'000 francs appuient sur la touche verte, la proposition de la Municipalité touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement du groupe UDC est accepté par 27 oui, 23 non et 5 abstentions.

J'ouvre la discussion générale sur le dicastère ainsi amendé. Il n'y a pas de demande de parole. Nous en avons donc terminé avec le dicastère 6.

VIII- Dicastère 7

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Nous passons au dicastère 7 : Bâtiments et constructions. Nous n'avons pas reçu d'amendement dans ce dicastère. J'ouvre donc la discussion générale sur celui-ci.

IX- Dicastère 8

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Nous passons au dicastère 8 : Urbanisme et mobilité. Nous avons reçu six amendements dans ce dicastère dont un jugé irrecevable, c'est le numéro 9 qui, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, est au même traitement que le numéro 4 que nous avons retiré tout à l'heure. Monsieur le vice-Président, je vous laisse nous les lire.

Dubuis Alexandre, vice-Président du conseil général, Les Verts. Amendement à la rubrique 856.3634 subventionnement aux entreprises publiques, compte de fonctionnement de +250'000 par le

groupe des Verts visant à adapter la cadence du bus 11 aux 10 minutes pour la deuxième partie de cette ligne reliant la gare à la Garenne.

Amendement no 11 à la même rubrique de +250'000 par le groupe PS afin de créer une offre de bus du soir et augmenter la cadence des lignes qui n'ont pas de cadences régulières.

Amendement no 12, rubrique 860.3132, honoraires et experts et spécialistes, compte de fonctionnement de -100'000 par le groupe des Verts afin de renoncer aux études de développement de l'aéroport.

Amendement no 13, rubrique 850.5290, autres immobilisations, compte d'investissements de -200'000 par le groupe du Centre afin de diminuer les frais d'études pour le projet Ronquoz 21.

Amendements no 14, rubrique 852.5040, parcs et jardins, terrains bâtis, aménagement espace public, compte d'investissements de +200'000 par le groupe des Verts afin de remplacer les arbres qui ont souffert du dérèglement climatique.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Nous passons donc à la rubrique 856.3634. Avant d'ouvrir la discussion sur ces amendements, je tiens à préciser que de fait, nous en avons deux que nous allons devoir confronter. Nous confronterons l'amendement numéro 10 du groupe des Verts contre l'amendement numéro 11 du PS, puis le vainqueur contre la Municipalité.

Madame la Conseillère Christelle Sierro Fardel, vous avez la parole pour nous donner l'avis de votre commission sur ces amendements.

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. Pour le premier amendement, la Cogest s'est prononcée par 9 oui, 6 non et 0 abstention. La Cogest est plutôt favorable au développement de la mobilité en bus. Elle se questionne quand même sur le coût de cette opération. Pour le deuxième qui est en concurrence, elle s'est prononcée avec 8 oui, 7 non, 0 abstention. Là également elle est plutôt favorable à cette mesure.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. La CEU s'est prononcée pour le premier amendement par 3 oui, 7 non et 0 abstention. Pour la commission, il manque des données concrètes concernant le nombre de personnes qui prennent le bus, la fréquentation de ce parcours. Pour l'autre amendement du PS, le vote est le même 3 oui, 7 non et 0 abstention. Créer une offre du soir est pertinente et conséquente mais il manque pour cette étude-là aussi des informations chiffrées. Ce serait un sujet ambitieux qui pourrait être traité de manière plus complète.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. J'ouvre la discussion générale pour ces amendements. Monsieur le Conseiller Edouard Rey, vous avez la parole.

Rey Edouard, Conseiller général, Le Centre. Notre groupe refusera ces amendements qui visent à développer davantage les bus de nuit et la mise en place d'une cadence aux 10 minutes de la ligne BS 11. Cette ligne bénéficie déjà d'une cadence aux 20 minutes qui semble adaptée à la fréquentation actuelle. Doubler la fréquence pour la passer à 10 minutes représenterait un coût considérable pour un bénéfice sans doute marginal. De plus, dans un contexte de budget déficitaire, nous devons prioriser nos investissements de manière responsable. Enfin, le développement des transports publics doit se concentrer sur des priorités stratégiques comme améliorer la couverture dans les zones moins desservies. Ces initiatives auront un impact bien plus significatif sur la qualité du service offert à nos citoyens. Notre groupe s'opposera à ces amendements et vous invite à en faire de même.

Georges Bérénice, Conseillère générale, PS. Une fois encore la question des transports publics dans notre commune s'invite dans le débat sur le budget et, comme l'an passé, nous pouvons voir s'affronter un amendement du groupe Vert et un amendement du groupe PS. Si l'amendement de nos voisins porte sur la ligne 11, notre amendement vise à créer une offre du soir et à compléter l'offre existante.

Nul besoin de nous attarder sur les différences, avantages et inconvénients de ces deux propositions. Notre but est commun : améliorer l'offre en transports publics.

Lors des débats sur ces amendements, la question du besoin a été relevée par plusieurs personnes. Y a-t-il vraiment une demande pour des bus du soir ? Y a-t-il vraiment des utilisateurs et des utilisatrices sur la ligne 11 ? 20 minutes n'est-ce pas assez ? Où vont ces gens ? Quand utilisent-ils le bus ? Pourquoi utilisent-ils le bus ? Où vont-ils ? Ces questions ont également interrogé le groupe PS, pas sur le contenu mais sur le fait même qu'elles soient posées. Nous sortons toutes et tous de près ou de loin de plusieurs mois de campagne où nous sommes, semble-t-il, toutes et tous allés à la rencontre des Sédunoises et Sédunois. Nos deux groupes sont-ils les seuls à avoir entendu les demandes répétées d'augmentation des bus à Gravelone ? A avoir entendu les plaintes quant à l'absence de bus après 20h voire 18h sur certaines lignes ? A avoir entendu le contentement "parce que vraiment, ces bus pour Aproz c'est génial" ? A avoir lu les commentaires sur les réseaux sociaux et les demandes répétées ? Ne s'agit-il pas d'indications suffisantes pour confier à la Municipalité 250'000.- supplémentaires pour étoffer l'offre ?

Le groupe PS estime que si et qu'il est justement de la mission du Conseil général que d'écouter ces témoignages. Il acceptera donc toutes les initiatives visant à améliorer l'offre en transport public et vous invite à faire de même

Je profite aussi de répondre aux différentes prises de parole. Selon mes calculs, la balance est encore négative ce soir, vous pouvez accepter cet amendement, il est tout à fait raisonnable

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. En préambule, je ne vous cacherai pas la satisfaction des Verts suite à l'acceptation de leur précédent amendement. Souhaitons que cette dynamique persiste. En ce qui concerne l'amendement sur les bus, je ne me prononcerai pas sur les arguments de ma collègue Bérénice. Je signalerai simplement que dans le cadre de la campagne aux communales, le tout-ménage d'un parti siégeant dans cette salle a précisé bleu sur blanc sa volonté d'augmenter les cadences des bus qui sillonnent notre cité.

Ces représentants ont donc tout loisir ce soir de passer à l'acte en choisissant d'accepter un des deux amendements qui vont dans le sens de leurs engagements futurs. Le calcul est vite fait. Huit votes socialistes, onze votes Vert auxquels s'ajoutent, par souci de cohérence ceux du parti en question et l'affaire est dans le sac. Un de ces deux amendements, peu importe lequel, est à deux doigts de passer la rampe. Merci d'avance pour votre engagement en faveur de la lutte contre le dérèglement climatique.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Je n'ai plus de demande de parole. Nous allons passer au vote de ces amendements. Les Conseillères et Conseillers qui soutiennent l'amendement numéro 10 du groupe des Verts de +250'000 appuient sur la touche verte, celles et ceux qui soutiennent l'amendement numéro 11 du PS de +250'000 touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement du PS a donc passé la rampe par 42 oui, 11 non et 2 abstentions. Nous allons donc le confronter à la Municipalité. Les Conseillères et Conseillers qui soutiennent l'amendement numéro 11 du PS de +250'000, touche verte, celles et ceux qui soutiennent la proposition de la Municipalité touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement du groupe PS a été refusé par 21 oui, 33 non et 0 abstention.

Nous passons à la rubrique suivante : rubrique 860.3132, amendement numéro 12 de -100'000 du groupe des Verts. Madame la Conseillère Christelle Sierro Fardel vous avez la parole pour la Cogest.

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. La Commission de Gestion a refusé par 3 oui, 12 non et 0 abstention.

La nécessité de cette dépense d'un point de vue sécuritaire et réglementaire permet de justifier la position plutôt négative de la Cogest pour ce vote.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. La CEU a voté ainsi : 3 oui, 7 non et 0 abstention.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. J'ouvre la discussion générale sur cet amendement. Monsieur le Conseiller Sébastien Carruzzo.

Carruzzo Sébastien, Conseiller général, Les Verts. Une fois de plus, la planification budgétaire pour 2025 prévoit un déficit conséquent pour l'aéroport de Sion, soit 2,249 millions francs. L'excédent de charges pour notre commune s'élève à 1,319 millions francs. C'est beaucoup, beaucoup trop.

Ironiquement, on peut affirmer que ce déficit est largement plus pérenne que l'infrastructure qui le produit. Après ce préambule navrant sur notre aéroport et sa gestion, venons-en au cœur de cet amendement : la ligne budgétaire 860.3132 : son utilisation servira en 2025 à financer :

- expertise environnementale,
- étude pour le cadastre du bruit,
- honoraires pour l'approche par guidage GPS,
- audit OFAC,
- conseils juridiques,
- études pour le développement de l'aéroport et de ses infrastructures,
- certification qualité, etc.

L'explication concernant ce même compte 860.3132 dans la brochure détaillant le projet de budget 2022 était, je vous la donne en 1000 :

- expertise environnementale,
- études pour le cadastre du bruit,
- honoraires pour l'approche par guidage GPS,
- audit OFAC,
- conseils juridiques
- études pour le développement de l'aéroport et de ses infrastructures,
- certification qualité, etc.

Apparemment, l'enjeu est dans le etc.

Donc, en dépit des innombrables dénégations entendues en cette enceinte depuis des années et des années en matière de politique aéroportuaire communale, rien ne change. Les explications fournies dans la brochure au vulgum pecus du Conseil général ne varient pas d'un iota. Circulez, il n'y a rien à voir. Apparemment, la prébende que constitue l'expertise liée à l'aéroport n'est pas près de s'éteindre de sitôt. En début de législature, lors du projet de budget 2021, cette ligne budgétaire s'élevait à 295'000 francs, tout comme en 2022 et 2023, puis 310'000 en 2024 et 2025. Alors que les comptes 2020 avaient enregistré une dépense de 354'307 contre un budget qui était à 295'000 en 2021 heureuse exception à la sous-évaluation chronique de ce compte, cela ne nous a coûté que 244'000. Par contre 335'000 en 2022 au lieu de 295'000 budgété et 339'000 en 2023 pour le même montant budgété, à savoir 295'000. Las de se faire rouler dans la farine, le groupe des Verts vous demande d'amputer ce budget de 100'000 francs afin de tenir compte du fait que les études pour le développement de l'aéroport et de ses infrastructures n'ont pas lieu d'être ou du moins ne devraient pas être à la charge de la Ville dans la mesure ou bientôt, du moins aux dires de certains Conseillers communaux, la commune de Sion réduira très largement sa participation à l'aéroport.

Bien sûr, d'aucuns diront que ces 310'000 francs sont indispensables au respect de nos engagements. Si tel était le cas, Mesdames et Messieurs, il s'agirait d'une charge liée et nous ne pourrions même pas

en discuter ici et maintenant. Malgré la scrupuleuse attention à laquelle les amendements des Verts sont généralement soumis, aucune incompatibilité de la sorte ne semble avoir été détectée. L'alternative à cet amendement serait une réévaluation des taxes aéroportuaires. Or, comme le Conseil général ne peut et ne veut pas s'immiscer dans l'opérationnel, nous ne pouvons pas proposer d'amendement qui, à défaut de réduire les dépenses, permettrait d'augmenter les recettes en augmentant les frais d'utilisation de notre aéroport par les jets privés. En effet, de l'aveu même des personnes en charge de l'aéroport, 40% des mouvements de jets se font à vide, sans transport de passagers afin de bénéficier de charges aéroportuaires moindres que dans les aéroports environnants à même de recevoir ce type d'aéronefs. Il est pour le moins absurde, voire socialement irresponsable de faire endosser à la quasi-entière population, qui ne profite pas de cette infrastructure publique hormis pour les nuisances sonores et en particules fines, une part aussi disproportionnée des frais que son utilisation par les plus riches occasionne. Au niveau de l'absurdité, je vous rappelle que l'eau, bien de première nécessité et dont les charges sont entièrement couvertes par les redevances des utilisateurs, ne bénéficie pas des mêmes largesses qu'un aéroport, qui n'est utilisé que par une infime minorité de notre population.

En conséquence de ce qui précède et des contraintes budgétaires auxquelles notre Ville fait actuellement face, le groupe des Verts vous enjoint d'accepter cette coupe d'un tiers dans le budget des honoraires experts et spécialistes, tout en vous laissant apprécier à loisir le magnifique pléonasme que cet intitulé comporte. Merci de votre attention.

Bernhard Michaël, Conseiller général, Le Centre. Je serai assez bref pour ma part. La cantonalisation ayant échoué, la Ville de Sion reste en charge de l'aéroport, comme nous l'avons bien entendu tout à l'heure, à l'image des autres aéroports régionaux tels que Berne, Lugano et Saint Gall. L'aéroport de Sion doit se conformer à la législation nationale et aux règles européennes régissant l'aviation.

Tous les aéroports suisses doivent remplacer, ces prochaines années, les procédures d'approche et de départ conventionnel nécessitant des installations au sol et émettant des ondes par des procédures GPS plus efficaces et sans emprise au sol. Pour atteindre cet objectif, l'aéroport mandate des experts et des entreprises du domaine de la navigation aérienne. Une réduction du budget en la matière risquerait de mettre en péril cet objectif qui est, rappelons-le, exigé par la Confédération, par l'OFAC. Il n'y a pas d'alternative, c'est obligatoire. Notre groupe refusera donc cet amendement.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Je n'ai plus de demande de parole, nous allons donc passer au vote de cet amendement. Les Conseillères et Conseillers généraux qui soutiennent l'amendement numéro 12 du groupe des Verts de -100'000 francs appuient sur la touche verte, la proposition de la Municipalité touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement du groupe des Verts est refusé par 17 oui, 36 non et 1 abstention.

Nous passons à la rubrique suivante : rubrique 850.5290, amendement numéro 13 de -200'000 du groupe du Centre. Madame la Conseillère Christelle Sierro Fardel, vous avez la parole pour la Cogest.

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. La Commission de Gestion était partagée sur cet amendement avec 7 oui, 7 non et 1 abstention.

Il y avait d'un côté les personnes qui voulaient diminuer les investissements et de l'autre celles qui plaidaient pour un maintien logique du suivi de ces investissements tel que prévus dans le budget.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. La CEU a voté ainsi 3 oui, 7 non met 0 abstention. Dans ses travaux, la CEU a voté récemment la prolongation de la zone réservée Ronquoz 21 et en diminuant le budget sur ce projet, l'avancement du PAZ-RCCZ n'est certes pas péjoré, mais, au vu de la taille du secteur, les études permettent d'avoir un projet bien en place. Certaines entreprises ont, par exemple, peur de se faire pousser hors du secteur et non pas l'impression que le projet est en train d'avancer. En enlevant ce montant, le travail de communication, l'avancée dans les négociations avec les propriétaires serait mise à mal.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. J'ouvre la discussion générale sur cet amendement, Monsieur le Conseiller Stéphane Haefliger.

Haefliger Stéphane, Conseiller général, Le Centre. Le groupe du Centre a souhaité apporter un amendement au projet Ronquoz 21. En effet, cela fait déjà plusieurs années que des montants importants ont été investis pour différentes études et analyses. Loin de nous l'idée de vouloir bloquer ce projet. Toutefois, les montants dévolus soulèvent quelques questionnements sur la direction de ce projet. Comptes 2019 716'000, comptes 2020 525'000, comptes 2021 531'000, comptes 2022 868'000, comptes 2023 648'000, budget 2024 1 million, budget 2025 700'000 au total 4,988 millions.

Le parallèle avec le budget d'investissement de la Municipalité à hauteur de 10 millions, recourant qui puis est à du financement externe, ne nous semble pas opportun. Toutefois, les PME habitant ce secteur sont un poumon vital de la fiscalité sédunoise et nous ne pouvons pas éternellement voir uniquement le verre à moitié plein, accompagné de quelques läckerli. Cet investissement reste potentiellement risqué dans l'attente de la Confédération, sur le fameux cadastre du bruit que l'on attend depuis plusieurs années.

Nous ne souhaitons pas bloquer les études nécessaires à la mise en place du RCCZ futur mais il est temps, chères et chers collègues, d'envoyer un signal de soutien à nos entreprises qui, finalement, par l'imposition des personnes morales, financent ces études. Nous ne pourrions pas éternellement bloquer le développement des activités économiques du quartier Ronquoz 21 et de ses entreprises. En espérant vous avoir convaincu, le groupe du Centre vous invite à soutenir les PME sédunoises en acceptant cet amendement. Excellente soirée à toutes et tous.

Zuber Lucien, Conseiller général, PS. Petit garçon, je rêvais de devenir égyptologue. Au soulagement de mes parents, je me suis tourné vers l'informatique. Cela explique peut-être l'affection que je porte au projet Ronquoz 21. Avec le développement du campus universitaire, celui d'Enevi, le besoin de loger les personnes travaillant dans d'autres communes comme à la Lonza ou simplement les statistiques montrant l'évolution constante de la population sédunoise depuis plus d'une décennie, il paraît évident que ce projet est un élément crucial au développement urbain à long terme de notre commune.

De plus, il faut rappeler que même si le degré d'autofinancement du budget est bas, notre niveau d'endettement peut être considéré comme étant normal ou bon selon les indicateurs. Parlant ici d'un compte d'investissements, ces coûts ne seront pas reportés aux prochaines années comptables et n'impacteront pas durablement les finances de la Municipalité.

Nous estimons donc qu'il n'y a pas d'urgence financière à réduire la voilure du projet. Par conséquent, nous estimons que cet amendement ne se justifie ni financièrement, ni opérationnellement. Le groupe socialiste le rejette donc. Je vous remercie de votre attention ainsi du temps de parole.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Le groupe UDC est surpris. Cet amendement déposé par le Centre aurait dû être crucial sans doute, un des points forts de ce budget et de la législature qui s'annonce. Il n'aurait échappé à personne que le Centre, sa section sédunoise, ses 22 candidats et finalement élus, ses 3 Conseillers municipaux actuels, dont un vice-Président en charge du dicastère concerné, ainsi que les 2 futurs Conseillers municipaux, ont fait campagne contre le projet Ronquoz 21. Des promesses de campagne qui attendent une concrétisation. Pourtant, elle tarde. Le Centre avait refusé de donner sa vision du développement urbain lors du débat sur le plan directeur communal, Ronquoz 21 y figurait. Ici, l'occasion était belle de critiquer le projet et de donner à l'exécutif, quelques renseignements sur la position du Centre quant à un dossier qu'il souhaite stopper, mais non, l'amendement parle de réduire les dépenses au budget. La prise de parole de Monsieur Haefliger ne va guère plus loin. On ne stoppe pas le projet, on fait juste un petit peu attention, de qui se moque-t-on ? Quand donc le Centre va-t-il réorienter les travaux des services et pour quel projet ? Sans réponse à ces questions, notre groupe ne soutiendra pas un amendement qui refuse de jouer franc-jeu et ne permettra pas d'infléchir la politique communale. Merci de rejeter cet amendement.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Je n'ai plus de demande de parole. Nous allons donc passer au vote de cet amendement. Les Conseillères et Conseillers généraux qui soutiennent l'amendement numéro 13 du Centre de -200'000 touche verte, la proposition de la Municipalité touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement du Centre est refusé par 17 oui, 37 non et 0 abstention.

Nous passons à la rubrique suivante : rubrique 852.5040, amendement numéro 14 de +200'000 du groupe des Verts. Madame la Conseillère Christelle Sierro Fardel, c'est à vous pour la Cogest.

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. La Commission de Gestion a voté comme suit : 7 oui, 6 non et 2 abstentions. L'argument qui est le plus ressorti dans les débats, était la question des fontaines, le manque de fontaines et le manque de points d'eau qui justifiait le oui à cet amendement, notamment à la ruelle du midi, où il n'y avait pas assez de fontaine accessible.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. Pour la CEU, le vote est le suivant : 3 oui, 3 non et 4 abstentions.

Les fontaines semblent être incluses dans les réaménagements des places publiques et le remplacement des arbres est certainement budgétisé, mais, selon d'autres membres de la CEU, on peut accélérer le remplacement de ces arbres avec ce montant et accélérer un petit peu la végétalisation. On pense par exemple au plan canopée qui n'est pas un bon exemple de rapidité.

Perruchoud Stéphanie, Conseillère générale, Le Centre. L'amendement est refusé par la Commission Sociale et Culturelle par 2 oui, 3 non et 5 abstentions. Les avis sur cet amendement étaient partagés. Tous les membres reconnaissent la qualité de l'amendement proposé dans sa formulation et dans sa finalité. Il a été souligné qu'un plan de fontaines est déjà en place et que notre commune ne semble pas manquer de fontaine. Quant aux arbres, la question devrait, de l'avis de certains membres, être traitée dans le règlement sur les arbres ou autres plans traitant de cette question spécifiquement.

Pitteloud Rey Nathalie, Conseillère générale, Les Verts. Dans le dernier Sion 21, nous apprenons que la Ville s'est dotée d'un plan canopée, comme de nombreuses villes en Suisse. Pour rappel, la canopée est la strate supérieure d'un ensemble d'arbres, composée des feuillages directement exposés au rayonnement solaire.

L'objectif de ce plan qui s'inscrit dans la continuité du programme AcclimataSion est de préparer la Ville aux changements climatiques en cours en devenant plus verte, plus fraîche et plus respirable. Or, il faut environ vingt ans pour qu'un arbre puisse développer une surface de canopée suffisante pour devenir efficace. Il serait donc temps d'offrir à cet ambitieux projet le financement nécessaire pour planter de nouveaux arbres et renouveler ce qui n'ont pas survécu. Concernant les fontaines à eau, Sion possède un nombre important de fontaines, environ quatre-vingts de styles différents. Certaines sont imposantes, d'autres discrètes anciennes ou modernes. Il y en a aussi qui sont difficilement accessibles pour se désaltérer, comme par exemple la fontaine du côté est de la Place du Midi ou alors celle qui trône au milieu du Grand-Pont. D'autre part, leurs emplacements sont inégaux. Il en existe bien plus en vieille Ville que dans d'autres endroits de la Ville.

Il serait donc opportun d'offrir des points d'eau accessibles et en suffisance pour toutes les personnes qui visitent la capitale mais aussi pour le simple habitant ou pendulaire qui traverse la ville. Les Verts vous invitent à soutenir cet amendement.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Je n'ai pas d'autres demandes de parole. Nous allons donc passer au vote de cet amendement. Les Conseillères et Conseillers généraux qui soutiennent l'amendement numéro 14 du groupe des Verts de +200'000 appuient sur la touche verte. La proposition de la Municipalité touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement du groupe des Verts est refusé par 21 oui, 34 non et 0 abstention.

J'ouvre maintenant la discussion générale sur ce dicastère. Je n'ai pas de demande de parole.

X- Dicastère 9

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Nous passons au dicastère 9 : Sport, jeunesse et loisirs. Nous n'avons pas reçu d'amendement dans ce dicastère. J'ouvre donc la discussion générale sur ce dernier. Je n'ai pas de demande de parole.

Nous sommes donc arrivés au terme de l'étude du budget 2025 de la Municipalité. J'invite les rapporteuses à prendre une dernière fois la parole pour nous faire part des conclusions et du vote final de leur commission. Madame la Conseillère Christelle Sierro Fardel, c'est à vous.

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. Voici la présentation du dernier rapport du budget de la législature. On s'intéresse tout d'abord aux chiffres clés de ce budget.

Le budget 2025 présente un excédent de charges de 3,7 millions contre un excédent de charges de 1,2 million dans le budget 2024. Les comptes 2023 étaient bénéficiaires à 682'000.

Qu'est-ce qui explique cette variation de 2,5 millions entre le budget 2025 et le budget 2024 ? Il y a des augmentations à la fois de charges et de produits.

Donc, si on regarde d'abord les charges, elles sont en forte augmentation, notamment les charges de transfert, en raison de l'augmentation :

- de la subvention pour la salle Noda BCVS,
- des contributions communales pour le CMS et les EMS
- du coût d'exploitation des bus sédunois
- des prestations fournies par l'ASLAE.
- des charges de personnel qui augmentent de 2,8 millions en raison du renchérissement et de l'augmentation des EPT, à savoir 12,9 EPT en plus dans le budget 2025.

Les autres charges sont par contre bien maîtrisées. Ces variations engendrent une baisse de la marge d'autofinancement d'1,3 million. En parallèle et fort heureusement, nous avons une forte augmentation des recettes fiscales. C'est une excellente nouvelle puisque l'on a 6,2 millions de plus qu'au budget 2024 et 4,046 millions de plus qu'en 2023, ce qui montre aussi le dynamisme de la Ville.

Dans les bonnes nouvelles que l'on retrouve également dans ce budget, il y a :

- la troisième étape de la révision de la loi cantonale sur l'enseignement tertiaire qui permet d'améliorer ce budget,
- la gestion du portefeuille énergétique qui montre 12,6 millions pour 2025, 14,2 millions en 2024, mais ce qui est intéressant et qu'il ne faut pas oublier sont les comptes 2023 avec 7,2 millions. On voit donc la variabilité de ce poste.

Si l'on s'intéresse aux investissements, on s'aperçoit que les investissements nets sont relativement stables puisque l'on a 29,2 millions contre 28,7 millions. Donc les investissements nets sont relativement stables mais par contre, si l'on regarde les investissements bruts, ils sont en forte augmentation. On a des investissements record avec 46,7 millions contre 40,1 millions l'année passée. En fait, c'est uniquement avec la vente du bâtiment administratif que l'on peut rétablir des investissements nets en ligne avec les exercices précédents.

Alors, une augmentation des investissements, une baisse de la marge d'autofinancement, cela nous amène à un degré d'autofinancement qui chute dans ce budget 2025 à 65% contre 71% en 2024 et

82% en 2023. La question que la Commission de Gestion s'est posée, est-ce raisonnable d'avoir ce degré d'autofinancement ? Est-ce juste d'approuver ce budget 2025 ?

La réponse apportée, vous la trouvez ici dans les chiffres qui vous sont présentés. Il s'agit d'avoir une approche multi-annuelle et de voir sur les différentes années quelle est en moyenne la marge d'autofinancement que l'on peut déterminer dans les comptes. Si l'on regarde la moyenne des marges d'autofinancement entre 2014 et 2023, on a 89,2% en sachant que le 80% est notre référence clé selon nos indicateurs. On voit que dans les budgets 24-25, on a une chute effectivement mais ce qui est positif à remarquer dans ce tableau est la planification annuelle pour 26 à 29. On voit que la marge d'autofinancement remonte en moyenne à 82%. Mis dans un contexte multi-annuel, cette marge d'autofinancement a paru acceptable pour la Commission de Gestion.

Si l'on regarde le détail des investissements, on a donc dans les gros postes :

- la rénovation de l'immeuble ancien hôpital bâtiment 4 du Sacré-Cœur pour 11,5 millions qui est autofinancé avec la vente du bâtiment administratif pour 10 millions,
- les aménagements routiers communaux et cantonaux pour 4,9 millions,
- la rénovation de la piscine de la Blancherie pour 2,5 millions.

Si l'on fait un point sur les crédits d'engagement, le Conseil général a accordé un crédit global sur des crédits d'engagement de 73 millions. A fin 2025, ces crédits seront utilisés à hauteur de 43 millions, à savoir le 60%. Cela veut dire qu'à fin 2025, il restera encore 30 millions disponibles sur ces crédits d'engagement qui sont actuellement approuvés par le Conseil général.

Concernant les recettes fiscales, on a déjà relevé qu'elles étaient en augmentation. Je pense que ce qui est intéressant de noter dans ce tableau est l'augmentation de l'impôt sur le revenu, donc les personnes physiques, mais aussi une augmentation qui est constatée de l'impôt sur le bénéfice. C'est une bonne nouvelle puisque l'on a eu plusieurs exercices successifs avec des baisses en raison de la RFFA. On voit que l'on est de nouveau sur un trend positif.

En ce qui concerne l'évolution du personnel de la Ville, la Commission de Gestion s'est interrogée sur celle-ci avec les EPT supplémentaires présentés. Sur le tableau suivant, on met en relation le nombre d'EPT total de la Ville par rapport au nombre d'habitants. On peut donc constater de manière assez linéaire que le nombre d'EPT par habitant reste relativement stable. Ce qui veut dire que les EPT augmentent en fonction de la croissance de la Ville, ce qui est une bonne chose. L'autre élément qui est ressorti à la Commission de Gestion était le suivant : il existe maintenant beaucoup d'associations qui ont été créées comme la PRVC, l'ASLAE. On a donc un nombre de personnes assurant des tâches communales qui sont dans des associations. La réflexion proposée par la Commission de Gestion est d'avoir une vision consolidée en ayant tous les EPT de la Ville mais également les EPT qui sont actifs dans les différentes associations qui assurent des tâches communales pour avoir une vraie mesure du nombre de personnes qui travaillent pour les activités de la Ville.

Lors de la discussion avec le Président, les points d'attention suivants ont été soulevés :

La PRVC : on constate une forte augmentation des montants alloués à la PRVC. Dans les comptes 2021, il y avait 4,5 millions de charges et dans le budget 2025 5,6 millions. La Municipalité explique cette situation par :

- une adaptation des salaires au renchérissement,
- le déménagement dans les nouveaux locaux,
- la structure hiérarchisée où les agents en fonction de l'expérience acquise ont droit à des grades qui se traduisent par une augmentation de la classe salariale.

Ces trois éléments sont parfaitement compréhensibles et justifient une augmentation des moyens pour la PRVC, par contre une partie de l'augmentation depuis 2021 ne nous a pas été expliquée. Par conséquent, l'objectif de neutralité des coûts ne nous a pas complètement été démontrée.

Concernant le sport, les différents projets en cours, à savoir pour les piscines, les salles de gym, le terrain de la Garenne et les réflexions sur le stade de foot permettent à la Cogest de confirmer que la Ville de Sion poursuit sa politique d'entretien des infrastructures sportives et sa volonté de développer ces dernières en fonction de l'évolution du nombre et des souhaits des pratiquants.

Je vous donne encore un point concernant la mobilité : le sujet principal a été l'aéroport. Je ne reviens pas dans le détail du rapport puisque cela a été relevé à différents moments de cette soirée.

Le dernier point est l'énergie : en fonction notamment des baisses attendues des tarifs d'électricité, les coûts prévus pour la consommation d'énergie interne pour les infrastructures et bâtiments de la Ville sont en diminution de 10 à 20%. La Cogest s'est étonnée du fond à financements spéciaux pour lequel une attribution est prévue de 329'000. A part pour la prestation effectuée par les délégués à l'énergie, il n'est pas prévu d'utiliser ce fonds en 2025.

Je termine avec la planification financière. La planification financière quadriennale laisse apparaître en moyenne un léger excédent de charges sur les comptes de résultats et des investissements autofinancés à plus de 80%, ce qui est une bonne nouvelle pour la gestion du ménage communal. Nous relevons que la planification intègre des investissements à hauteur de 105 millions alors qu'en annexe les investissements en cours et planifiés par dicastère s'élèvent à 132 millions. Il y aura peut-être quelques arbitrages à faire. Enfin, les réflexions futures relatives à l'aéroport et la répartition des charges de centralité auront un impact sur la situation financière de la Ville.

J'en arrive aux remerciements. La commission remercie le Président de la Ville, les Conseillères et Conseillers communaux ainsi que les Chefs de service, les collaboratrices et collaborateurs pour le travail fourni tout au long de l'année. La Commission de Gestion relève l'excellente présentation du budget faite par Monsieur Dondainaz et le remercie également pour sa collaboration et la mise à disposition des différents tableaux repris dans ce rapport.

Au terme de cette législature, je me permets un tout petit mot personnel. J'aimerais vivement remercier tous les membres de la Cogest ainsi que Charles-André Rey, son Président, pour la saine ambiance de travail. J'ai vu une politique exercée en toute intelligence avec respect mutuel et j'ai eu beaucoup de plaisir à être votre rapporteure et non pas votre rapportrice.

Vote final : Madame la Présidente du Conseil général, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, la Commission de Gestion vous propose, à l'unanimité des 14 membres présents, d'accepter le projet de budget 2025 de la Ville de Sion sous réserve de l'acceptation ou du refus des amendements. Je vous remercie pour votre attention.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. La Commission d'Environnement et d'Urbanisme salue le travail effectué pour le budget 2025 et remercie l'ensemble des services pour la qualité et le détail des explications dans les différentes rubriques. Elle souligne d'ailleurs qu'au cours de cette législature, les réponses étaient de plus en plus complètes à ses questions et la qualité des explications ont été relevées.

Les trois présentations demandées dans le rapport des questions et qui ont été discutées lors de la rencontre avec Monsieur le Président et le Chef du service des finances étaient très appréciées. En particulier la présentation sur les routes qui a permis de visualiser la corrélation entre entretien régulier des routes et garantie du fonctionnement optimal des infrastructures. Une analyse renouvelée chaque cinq ans assure en effet le suivi de l'état des voiries afin d'éviter en principe des frais supplémentaires. Ceux inhérents aux intempéries sont d'ailleurs déjà anticipés.

Dans les aménagements pour la mobilité douce, la commission note qu'un montant de 850'000 francs est prévu pour la passerelle reliant celle de l'Hôpital à celle de la Borgne. Des explications ont été fournies pour ce futur projet.

Les frais liés aux prestations informatiques entre CIGES et le service informatique ont aussi questionné la CEU. Ces frais sont importants et un bilan de l'efficacité du système est à mettre en place, selon elle, afin de justifier les montants investis.

Dans la liste des bâtiments communaux munis de panneaux solaires ne se trouvent aucun bâtiment administratif. La CEU espère ainsi que le nouveau bâtiment administratif en cours de rénovation ou de construction sera exemplaire en termes d'efficacité énergétique.

L'électrification de la flotte des bus sédunois est louable et entre pleinement dans les objectifs de transition énergétique. Cependant, la réaffectation des véhicules diesel ou hybrides sur d'autres réseaux engendre des frais conséquents. Ne serait-il pas plus économique d'utiliser ces véhicules aussi longtemps que possible ? La CEU se pose également la question de savoir pourquoi l'entreprise CarPostal n'assume pas les frais de réaffectation notamment.

Une autre question a été mise en évidence par la CEU : sur la commune, on constate qu'il y a plusieurs crèches-nurseries qui ne sont pas reconnues au niveau communal. Un recensement de ces lieux d'accueil permettrait d'élargir l'offre et de faciliter l'accueil des enfants sur la commune.

Sans autre remarque de sa part la Commission d'Environnement et d'Urbanisme a eu plaisir à examiner attentivement le budget 2025 présenté par le Conseil municipal et a accepté ce budget à l'unanimité des membres présents. Elle vous encourage à en faire de même.

Perruchoud Stéphanie, Conseillère générale, Le Centre. La Commission Sociale et Culturelle a étudié le budget 2025, avec une attention particulière au développement de projets culturels et au soutien dans le domaine du social. En ce qui concerne le développement des projets culturels, la Commission Sociale et Culturelle félicite la Municipalité pour l'inauguration du pôle musique et est satisfaite de voir aboutir ce projet qui aura sans doute un impact positif dans notre commune. Dans cette perspective, elle attend avec le même enthousiasme de voir aboutir les nouveaux espaces culturels annoncés les années précédentes : les salles dédiées à la musique et au théâtre.

Au sujet des nouveaux espaces artistiques, la CSC a exprimé quelques inquiétudes quant à la future exploitation de la salle Noda. Certains membres ont exprimé des inquiétudes quant au caractère restreint de son exploitation et par conséquent, à son impact au niveau social, culturel et économique. La commission compte sur la créativité des professionnels engagés à cet effet et espère que le développement de Noda sera à la hauteur de l'investissement et des attentes citoyennes.

La CSC a pris connaissance avec intérêt du processus pour les demandes de subventions ponctuelles en faveur de projets culturels. Elle encourage les différents acteurs et actrices de ce domaine, notamment celles et ceux provenant de notre commune à réaliser leurs projets sur notre territoire en vue d'enrichir et de bénéficier le développement de la culture au niveau local.

Au niveau social, la CSC a tenu à rappeler dans sa conclusion l'importance de maintenir des guichets ouverts dans les différents services publics dédiés à la population et ceci afin de ne laisser personne en marge par rapport à l'accès de ces services. Le contact humain est un droit fondamental et, dans une commune à échelle humaine comme Sion, doit être maintenu et promu de manière prioritaire. A cet effet, la CSC se réjouit de la prochaine ouverture des guichets du contrôle des habitants prévus pour le 6 janvier. Elle félicite également la Ville de se positionner par rapport à la possible fermeture des guichets de La Poste.

La CSC a, à l'occasion de ce budget, exprimé son inquiétude par rapport à l'augmentation du nombre de jeunes en souffrance signifiés notamment par les dernières enquêtes de l'OFS. La jeunesse fragilisée par les circonstances de ces dernières années mérite que l'on se soucie d'elle de manière particulière. La santé globale physique et psychosociale des jeunes doit, par conséquent, être une priorité collective. C'est pourquoi la CSC invite la Municipalité à développer des projets participatifs et créatifs qui visent particulièrement ce groupe de population.

L'étude de ce budget a permis aux membres de la CSC de relever l'implication des différentes commissions et associations à caractère social, culturel ou encore touristique, sollicitées par la Ville versus la non-implication de la CSC du Conseil général. La commission a été sollicitée zéro fois au cours de cette année 2024, hormis les études des comptes et du budget. Par ce rapport, la CSC souhaiterait revendiquer une place plus importante dans le processus d'expertise concernant les développements des domaines touchant au social et au culturel, par exemple, la suppression du petit train ou du cortège du 1er août. Elle tient à rappeler que son expertise n'est certes pas d'ordre professionnel mais bien citoyen, une place qui n'est pas à omettre dans les processus liés aux prises de décision, engageant une commune de plus de 30'000 habitants. La CSC souhaiterait donc inviter la Municipalité à réfléchir à cette place et impliquer la commission à la hauteur de son engagement en accord avec le choix démocratique des citoyens.

Pour terminer, la CSC réitère son souci exprimé lors du plénum pour l'élaboration du budget 2024 concernant le coût élevé des différents projets de la Ville et de son impact sur la dette par habitant. Dans ce contexte, des mesures de précaution et des discussions de fond devraient, à notre sens, avoir lieu avec les membres du Conseil général.

Compte tenu de l'examen effectué, la Commission Sociale et Culturelle propose d'approuver à l'unanimité des huit membres présents le budget 2025 de la Municipalité de Sion.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. J'ouvre la discussion générale sur le budget 2025 de la Municipalité, Madame la Conseillère Bérénice Georges.

Georges Bérénice, Conseillère générale, PS. Quatre ans de législature, quatre ans sans enthousiasme : voici le résumé du sentiment qui habite le groupe PS ce soir et ceci n'est pas une surprise, nous l'avons répété chaque fin d'année, en gardant année après année une once d'espoir. Et pourtant, cet espoir s'est avéré vain après quatre ans, preuve en est le décalage flagrant entre promesses de campagne de certains partis et actions concrètes (en matière de bus par exemple).

Constat cependant : entre les groupes qui pensent qu'il faut économiser davantage en prévision de potentiels jours sombres tout en jugeant le budget dangereusement déficitaire et ceux qui pensent que l'apocalypse annoncée demeure cantonnée à la Bible et qu'il faut profiter des jours heureux, personne n'est content. Même pas les groupes largement représentés à l'exécutif qui pourtant a établi ce budget dangereusement déficitaire. Tous mécontents donc, mais pas prêts à prendre de décision qui déplairaient trop à l'exécutif. Tous mécontents, mais pas prêts à taper trop fort du poing sur la table. Tous mécontents mais pas si mécontents du statut quo. En bref, pour beaucoup d'entre nous, déçus en bien.

Nous avons toutes et tous été attristés de voir le taux d'abstention lors des dernières élections communales : entre fausses promesses et auto-retrait de compétence pourtant clairement de notre ressort, il est indéniable que nombreux seront ceux qui se détourneront encore de la politique.

Pas content mais convaincu que, lui, peut œuvrer pour le vivre-ensemble en demeurant à l'écoute des Sédunoises et Sédunois, le groupe PS acceptera le budget et poursuivra ses efforts dans la législature à venir.

Siggen Patrick, Conseiller général, Le Centre. Je remercie ce plénum pour n'avoir pas péjoré encore plus ce budget déjà déficitaire. Nous nous retrouvons donc finalement avec un budget de fonctionnement augmenté de 30'000 francs et un budget d'investissements réduit de 350'000 francs. Une nouvelle fois, ce budget ne satisfait malheureusement pas notre groupe puisque présentant un nouveau déficit cette fois de 3,8 millions, accompagné par un besoin de financement externe de près de 10 millions.

L'augmentation constante des charges de façon plus prononcée que l'augmentation des recettes pose toutefois souci. Aujourd'hui, le financement de la dette est relativement bas mais une montée toujours possible des taux d'intérêt, même si elle n'est pas à l'ordre du jour, détériorerait assurément les

capacités financières futures de notre Municipalité. Selon les projections financières reçues, la marge d'autofinancement, en augmentation pour ces prochaines années, est estimée pour 2029 à près de 25 millions, avec des investissements nets planifiés pour à peu près le même montant. Cela ne laisse donc aucune marge de manœuvre pour des investissements non prévus actuellement. Il semble donc évident qu'il faudra chercher à réduire la voilure ou à augmenter les recettes.

Deux options parmi d'autres s'offriront notamment à nous : instaurer, comme à la Confédération et aux cantons, un double frein aux dépenses et à l'endettement ou solliciter nos contribuables en augmentant les impôts. Je vous laisse déjà méditer sur cette question épineuse qui sera probablement abordée lors de la prochaine législature.

Pour terminer sur une note positive, notre groupe reconnaît la qualité de ce budget malgré ses chiffres négatifs et remercie chaleureusement la Municipalité, ses services et tout particulièrement Monsieur Dondainaz et son équipe pour le travail méticuleux effectué afin notamment de limiter tant que faire se peut l'explosion de ce budget 2025. Notre groupe acceptera ce budget tel qu'amendé. Belle fin de soirée à tous.

Chevrier Raphaël, Conseiller général, PLR. Tout d'abord le groupe PLR tient à remercier l'ensemble des commissions et des services de la Ville de Sion pour le bon fonctionnement de notre Municipalité, ainsi que Monsieur Dondainaz et son équipe pour le travail minutieux dans l'établissement du budget 2025. Nous ne pouvons que souligner les efforts consentis par tous les services afin de contenir les frais. Avec un excédent de charges projeté au final à 3,752 millions et des investissements nets prévus à la hauteur de près de 29 millions, la Ville de Sion se prépare à un budget 2025 qui vise à maîtriser au mieux les charges de fonctionnement tout en maintenant un haut niveau d'engagement.

Avec une fortune de 158 millions et une réserve de politique budgétaire dotée de près de 20 millions, la situation financière de la Ville demeure excellente. Malgré tout, les démarches d'investissements doivent être assurées dans la limite de financement raisonnable. C'est pourquoi il faut que notre Municipalité fasse plus que jamais preuve de prudence lors des exercices à venir et qu'elle priorise chronologiquement les projets d'investissements, les revenus provenant des portefeuilles énergétiques et fiscaux n'étant pas garantis. Nous estimons, plus que jamais, que la concrétisation des différents projets planifiés dans le temps, conduira à une attractivité toujours croissante de notre Ville. Sion bénéficiera ainsi de l'implantation de nouvelles entreprises et de l'arrivée de nouveaux habitants, permettant ainsi des entrées financières supplémentaires dans les prochaines années. La Municipalité doit par conséquent se pencher sérieusement sur la question des dépenses de centralité. Comme déjà évoqué lors de l'entrée en matière, nous observons que la plupart des charges sont liées.

En effet, Sion est une Ville qui se porte bien et la situation financière reste maîtrisée par nos autorités. Notre groupe restera toutefois très attentif à l'évolution de la planification financière prévue pour les prochaines années et souhaite garder une attractivité fiscale intéressante tant pour les entreprises que pour la population sédunoise. Je vous remercie de votre attention et vous invite, au nom du groupe PLR, à accepter le budget 2025 tel qu'amendé.

J'en profite également pour vous souhaiter, chères et chers collègues, de belles fêtes, entourés de vos proches et vous transmet d'ores et déjà mes meilleurs vœux pour la bonne année.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Je serai bref. Je constate que le travail des commissions et que les conclusions qu'elles ont rendues font déjà un tour assez exhaustif de ce budget. Le groupe UDC remercie l'ensemble des services pour leur travail sur l'exercice difficile de budget 2025. Ce budget a été anticipé en tout cas en partie. Le creux dans l'autofinancement était attendu. Les augmentations de charges dans un contexte d'inflation avec une prise en compte du renchérissement ne sont pas non plus une énorme surprise, reste que ce budget ne fait pas grand bien aux finances communales. Les demandes répétées des commissions s'agissant de priorisation des investissements semblent avoir un effet mais qu'il est difficile de quantifier. Des demandes d'éclaircissement concernant les postes du budget se heurtent à des réponses lacunaires voire à une porte close, par exemple s'agissant du renouvellement des véhicules électriques. La planification pluriannuelle, c'est une chose, la possibilité pour le Conseil général de travailler efficacement une autre.

Nous notons les efforts de la Municipalité pour rester dans le tir des projections réalisées lors des précédents budgets et c'est sur cette base que nous acceptons le projet de budget 2025. Merci.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Je n'ai plus de demande de parole, nous allons donc passer au vote. Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le budget 2025 tel que modifié ce soir appuient sur la touche verte, celles et ceux qui refusent touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Le budget 2025 de la Ville de Sion, en tenant compte des amendements acceptés ce soir, est accepté par 55 oui, 0 non, 0 abstention.

Monsieur le Président, je vous laisse la parole.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Je tenais simplement à vous remercier au nom de la Municipalité, du Conseil municipal, des différents Chefs de service qui se mettent, vous le savez, très tôt en route pour préparer un budget. Je vous rappelle qu'un budget est établi à un moment X et puis on voit que les choses évoluent rapidement, notamment dans des domaines qui ont été évoqués par vos différentes commissions. C'est vraiment l'occasion pour moi de saluer cette unanimité puis de vous remercier aussi toutes et tous, commissaires, membres du Conseil général pour l'important travail d'analyse que vous avez fait et je vous souhaite une bonne soirée. Je me réjouis de vous retrouver demain.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. C'est terminé pour ce soir. On se retrouve demain soir. Prenez vos cartes, s'il vous plaît. En attendant, belle soirée et bonne rentrée chez vous et à demain.

Sion, le 13 janvier 2025

La Présidente


Virginie Rossier

La Secrétaire


Christine Bourban Carthoblaz

LISTE DES PRESENCES DU 16.12.2024

Présents

Nbre	Nom	Nom	Parti
1	Abou El Ainin	Samy	PLR
2	Andrey	Michel	LES VERTS
3	Bernhard	Michaël	Le Centre
4	Berthod	Julien	PS
5	Boand	Vincent	UDC
6	Bornet	Patrick	PLR
7	Bornet-Studer	Ruth	PLR
8	Bourban Carthoblaz	Christine	PLR
9	Bourban-Mathis	Sophie	Le Centre
10	Carruzzo	Sébastien	LES VERTS
11	Chevrier	Raphaël	PLR
12	Collet	Bastian	PS
13	Courtine Mudry	Ariane	LES VERTS
14	Dähler	Patrick	PLR
15	de Lavallaz	Valérie	Le Centre
16	de Werra	Adrien	Le Centre
17	Dubuis	Alexandre	LES VERTS
18	Duroux	Christophe	Le Centre
19	Frily	Gabrielle	LES VERTS
20	Gapany	Lionel	PLR
21	Georges	Bérénice	PS
22	Gianadda	Isabelle	Le Centre
23	Gillioz	Fernand	PLR
24	Guex-Crosier	Johanne	PS
25	Haeffliger	Stéphane	Le Centre
26	Hofmann Jacquod	Mireille	LES VERTS
27	Juillerat	Olivier	PLR
28	Kuchler	Fabien	PLR
29	Kuchler-Mayor	Noémie	PLR
30	Lauener	Georges	UDC

Nbre	Nom	Nom	Parti
31	Luyet	Janique	Le Centre
32	Mabillard	Jean Paul	LES VERTS
33	Meyer	François	PLR
34	Micheloud	Benoît	Le Centre
35	Micheloud	Florian	Le Centre
36	Mirailles	Christian	LES VERTS
37	Mukuna	Gabriel Akanga	Le Centre
38	Neves	Luis	PLR
39	Perruchoud	Stéphanie	Le Centre
40	Pfister	Brigitte	LES VERTS
41	Pitteloud	Christophe	Le Centre
42	Pitteloud Rey	Nathalie	LES VERTS
43	Reist	Martin	UDC
44	Rey	Charles-André	Le Centre
45	Rey	Edouard	Le Centre
46	Rossier	Virginie	Le Centre
47	Schertenleib	Pierre	PS
48	Sierro	Christophe	Le Centre
49	Sierro Fardel	Christelle	PLR
50	Siggen	Patrick	Le Centre
51	Stalder	Thierry	PLR
52	Thiessoz Reynard	Annie	LES VERTS
53	Vergères	Marion	UDC
54	Vergères	Pierre Michel	UDC
55	Vuissoz	Grégoire	PS
56	Zuber	Lucien	PS
57			
58			
59			
60			

Excusés

Nbre	Nom	Nom	Parti
1	Antonioli	Florence	Le Centre
2	Barras-Dusseix	Gabrielle	UDC
3	Bodrito	Jean-Pierre	PS
4	Genin	Thierry	LES VERTS

Nbre	Nom	Nom	Parti
5			
6			
7			
8			

Rapport Vote

Vote entrée en matière

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 16 novembre 2024
Nom agenda:	1. Examen et approbation du budget 2025 de la Municipalité de Sion.
Nom du vote:	Vote entrée en matière
Sujet du vote:	Vote entrée en matière
Début du Vote:	16.12.2024 19:25:41
Fin du vote:	16.12.2024 19:25:57

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	54	
Votes:	Oui/Ja	54	100%
	Non/Nein	0	0%
	Abst./Enth.	0	0%

Rapport Vote

Vote entrée en matière

Résultats individuels du vote

Le Centre

Oui/Ja

Michaël BERNHARD	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Valérie de LAVALLAZ	1	Adrian DE WERRA	1
Christophe DUROUX	1	Isabelle GIANADDA	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Janique LUYET	1
Benoît MICHELOUD	1	Florian MICHELOUD	1
Gabriel Akunga MUKUNA	1	Stéphanie PERRUCHOUD	1
Christophe PITTELOUD	1	Charles-André REY	1
Edouard REY	1	Christophe SIERRO	1
Patrick SIGGEN	1		

PLR

Oui/Ja

Patrick BORNET	1	Ruth BORNET-STUDER	1
Christine BOURBAN CARTHOBLAZ	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DAHLER	1	Lionel GAPANY	1
Fernand GILLIOZ	1	Olivier JUILLERAT	1
Fabien KUCHLER	1	Noémie KUCHLER-MAYOR	1
François MEYER	1	Luis NEVES	1
Christelle SIERRO FARDEL	1	Thierry STALDER	1

PS

Oui/Ja

Julien BERTHOD	1	Bastian COLLET	1
Bérénice GEORGES	1	Johanne GUEX-CROSIER	1
Pierre SCHERTENLEIB	1	Grégoire VUISOZ	1
Lucien ZUBER	1		

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Georges LAUENER	1
Martin REIST	1	Marion VERGÈRES	1
Pierre Michel VERGÈRES	1		

Verts

Oui/Ja

Michel ANDREY	1	Sébastien CARRUZZO	1
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Gabrielle FRILY	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Jean-Paul MABILLARD	1	Christian MIRAILLES	1
Brigitte PFISTER	1	Nathalie PITTELOUD REY	1
Annie THIESSOZ REYNARD	1		

Vote amendement no 1 rubrique fonctionnement 264.3130 : Prestations de services de tiers

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 16 novembre 2024
Nom agenda:	Dicastère 2 : Economie & Tourisme
Nom du vote:	Vote amendement no 1 rubrique fonctionnement 264.3130 : Prestations de services de tiers
Sujet du vote:	Vote amendement no 1 rubrique fonctionnement 264.3130 : Prestations de services de tiers
Début du Vote:	16.12.2024 19:31:04
Fin du vote:	16.12.2024 19:31:20

Résultats total du vote :**Participants:**

Présent	55
---------	----

Votes:

Oui/Ja	20	36.4%
Non/Nein	34	61.8%
Abst./Enth.	1	1.8%

Vote amendement no 1 rubrique fonctionnement 264.3130 : Prestations de services de tiers

Résultats individuels du vote

Le Centre

Non/Nein

Michaël BERNHARD	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Valérie de LAVALLAZ	1	Adrian DE WERRA	1
Christophe DUROUX	1	Isabelle GIANADDA	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Janique LUYET	1
Benoît MICHELOUD	1	Florian MICHELOUD	1
Gabriel Akunga MUKUNA	1	Stéphanie PERRUCHOUD	1
Christophe PITTELOUD	1	Charles-André REY	1
Edouard REY	1	Christophe SIERRO	1
Patrick SIGGEN	1		

PLR

Oui/Ja

Olivier JUILLERAT	1	Thierry STALDER	1
-------------------	---	-----------------	---

Non/Nein

Patrick BORNET	1	Ruth BORNET-STUDER	1
Christine BOURBAN CARTHOLAZ	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DAHLER	1	Lionel GAPANY	1
Fernand GILLIOZ	1	Fabien KUCHLER	1
Noémie KUCHLER-MAYOR	1	François MEYER	1
Luis NEVES	1	Christelle SIERRO FARDEL	1

Abst./Enth.

Samy ABOU EL AININ	1		
--------------------	---	--	--

PS

Oui/Ja

Julien BERTHOD	1	Bastian COLLET	1
Bérénice GEORGES	1	Johanne GUEX-CROSIER	1
Pierre SCHERTENLEIB	1	Grégoire VUISOZ	1
Lucien ZUBER	1		

UDC

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Georges LAUENER	1
Martin REIST	1	Marion VERGÈRES	1
Pierre Michel VERGÈRES	1		

Verts

Oui/Ja

Michel ANDREY	1	Sébastien CARRUZZO	1
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Gabrielle FRILY	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Jean-Paul MABILLARD	1	Christian MIRAILLES	1
Brigitte PFISTER	1	Nathalie PITTELOUD REY	1
Annie THIESOZ REYNARD	1		

Vote amendement no 2 rubrique fonctionnement 301.3130 : Prestations de services de tiers

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 16 novembre 2024
Nom agenda:	Dicastère 3 : Education & Culture
Nom du vote:	Vote amendement no 2 rubrique fonctionnement 301.3130 : Prestations de services de tiers
Sujet du vote:	Vote amendement no 2 rubrique fonctionnement 301.3130 : Prestations de services de tiers
Début du Vote:	16.12.2024 19:36:50
Fin du vote:	16.12.2024 19:37:06

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	55
---------	----

Votes:

Oui/Ja	49	89.1%
Non/Nein	2	3.6%
Abst./Enth.	4	7.3%

Vote amendement no 2 rubrique fonctionnement 301.3130 : Prestations de services de tiers

Résultats individuels du vote

Le Centre

Oui/Ja

Michaël BERNHARD	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Valérie de LAVALLAZ	1	Adrian DE WERRA	1
Christophe DUROUX	1	Isabelle GIANADDA	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Janique LUYET	1
Benoît MICHELOUD	1	Florian MICHELOUD	1
Gabriel Akunga MUKUNA	1	Stéphanie PERRUCHOUD	1
Christophe PITTELOUD	1	Charles-André REY	1
Edouard REY	1	Christophe SIERRO	1
Patrick SIGGEN	1		

PLR

Oui/Ja

Samy ABOU EL AININ	1	Ruth BORNET-STUDER	1
Christine BOURBAN CARTHOLAZ	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DAHLER	1	Lionel GAPANY	1
Fernand GILLIOZ	1	Olivier JUILLERAT	1
Fabien KUCHLER	1	Noémie KUCHLER-MAYOR	1
François MEYER	1	Luis NEVES	1
Christelle SIERRO FARDEL	1	Thierry STALDER	1

Abst./Enth.

Patrick BORNET	1		
----------------	---	--	--

PS

Oui/Ja

Julien BERTHOD	1	Bastian COLLET	1
Grégoire VUISOZ	1	Lucien ZUBER	1

Abst./Enth.

Bérénice GEORGES	1	Johanne GUEX-CROSIER	1
Pierre SCHERTENLEIB	1		

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Marion VERGÈRES	1
Pierre Michel VERGÈRES	1		

Non/Nein

Georges LAUENER	1	Martin REIST	1
-----------------	---	--------------	---

Verts

Oui/Ja

Michel ANDREY	1	Sébastien CARRUZZO	1
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Gabrielle FRILY	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Jean-Paul MABILLARD	1	Christian MIRAILLES	1
Brigitte PFISTER	1	Nathalie PITTELOUD REY	1
Annie THIESSOZ REYNARD	1		

Vote amendement no 3 rubrique investissement 308.5040 : Terrains bâtis

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 16 novembre 2024
Nom agenda:	Dicastère 3 : Education & Culture
Nom du vote:	Vote amendement no 3 rubrique investissement 308.5040 : Terrains bâtis
Sujet du vote:	Vote amendement no 3 rubrique investissement 308.5040 : Terrains bâtis
Début du Vote:	16.12.2024 19:44:52
Fin du vote:	16.12.2024 19:45:08

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	53
---------	----

Votes:

Oui/Ja	21	39.6%
Non/Nein	32	60.4%
Abst./Enth.	0	0%

Vote amendement no 3 rubrique investissement 308.5040 : Terrains bâtis

Résultats individuels du vote

Le Centre

Non/Nein

Michaël BERNHARD	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Valérie de LAVALLAZ	1	Adrian DE WERRA	1
Christophe DUROUX	1	Isabelle GIANADDA	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Janique LUYET	1
Benoît MICHELOUD	1	Florian MICHELOUD	1
Gabriel Akunga MUKUNA	1	Stéphanie PERRUCHOUD	1
Christophe PITTELOUD	1	Charles-André REY	1
Edouard REY	1	Christophe SIERRO	1
Patrick SIGGEN	1		

PLR

Oui/Ja

Olivier JUILLERAT	1	François MEYER	1
Christelle SIERRO FARDEL	1	Thierry STALDER	1

Non/Nein

Samy ABOU EL AININ	1	Patrick BORNET	1
Ruth BORNET-STUDER	1	Christine BOURBAN CARTHOBLAZ	1
Raphaël CHEVRIER	1	Patrick DAHLER	1
Lionel GAPANY	1	Fernand GILLIOZ	1
Fabien KUCHLER	1	Noémie KUCHLER-MAYOR	1
Luis NEVES	1		

PS

Oui/Ja

Julien BERTHOD	1	Bastian COLLET	1
Bérénice GEORGES	1	Johanne GUEX-CROSIER	1
Pierre SCHERTENLEIB	1	Grégoire VUISOZ	1
Lucien ZUBER	1		

UDC

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Georges LAUENER	1
Martin REIST	1	Pierre Michel VERGÈRES	1

Verts

Oui/Ja

Michel ANDREY	1	Sébastien CARRUZZO	1
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Mireille HOFMANN JACQUOD	1	Jean-Paul MABILLARD	1
Christian MIRAILLES	1	Brigitte PFISTER	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESOZ REYNARD	1

Vote amendement no 6 rubrique investissement 600.5010 : Entretien des routes / voies de communication

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 16 novembre 2024
Nom agenda:	Dicastère 6 : Travaux publics & Environnement
Nom du vote:	Vote amendement no 6 rubrique investissement 600.5010 : Entretien des routes / voies de communication
Sujet du vote:	Vote amendement no 6 rubrique investissement 600.5010 : Entretien des routes / voies de communication
Début du Vote:	16.12.2024 19:58:02
Fin du vote:	16.12.2024 19:58:18

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	55	
Votes:			
	Oui/Ja	29	52.7%
	Non/Nein	24	43.6%
	Abst./Enth.	2	3.6%

Vote amendement no 6 rubrique investissement 600.5010 : Entretien des routes / voies de communication

Résultats individuels du vote

Le Centre

Oui/Ja

Michaël BERNHARD	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Valérie de LAVALLAZ	1	Adrian DE WERRA	1
Christophe DUROUX	1	Isabelle GIANADDA	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Janique LUYET	1
Benoît MICHELOUD	1	Florian MICHELOUD	1
Gabriel Akunga MUKUNA	1	Stéphanie PERRUCHOUD	1
Christophe PITTELOUD	1	Charles-André REY	1
Edouard REY	1	Christophe SIERRO	1
Patrick SIGGEN	1		

PLR

Non/Nein

Samy ABOU EL AININ	1	Patrick BORNET	1
Ruth BORNET-STUDER	1	Christine BOURBAN CARTHOBLAZ	1
Raphaël CHEVRIER	1	Patrick DAHLER	1
Lionel GAPANY	1	Fernand GILLIOZ	1
Olivier JUILLERAT	1	Fabien KUCHLER	1
Noémie KUCHLER-MAYOR	1	Luis NEVES	1
Christelle SIERRO FARDEL	1	Thierry STALDER	1

Abst./Enth.

François MEYER	1		
----------------	---	--	--

PS

Oui/Ja

Julien BERTHOD	1	Bastian COLLET	1
Bérénice GEORGES	1	Johanne GUEX-CROSIER	1
Pierre SCHERTENLEIB	1	Grégoire VUISOZ	1
Lucien ZUBER	1		

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Georges LAUENER	1
Martin REIST	1	Marion VERGÈRES	1
Pierre Michel VERGÈRES	1		

Verts

Non/Nein

Michel ANDREY	1	Sébastien CARRUZZO	1
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Gabrielle FRILY	1	Jean-Paul MABILLARD	1
Christian MIRAILLES	1	Brigitte PFISTER	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

Abst./Enth.

Mireille HOFMANN JACQUOD	1		
--------------------------	---	--	--

Vote amendement no 7 rubrique investissement 600.5010 : Entretien des routes / voies de communication / Pistes cyclables, parcs vélo

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 16 novembre 2024
Nom agenda:	Dicastère 6 : Travaux publics & Environnement
Nom du vote:	Vote amendement no 7 rubrique investissement 600.5010 : Entretien des routes / voies de communication / Pistes cyclables, parcs vélo
Sujet du vote:	Vote amendement no 7 rubrique investissement 600.5010 : Entretien des routes / voies de communication / Pistes cyclables, parcs vélo
Début du Vote:	16.12.2024 20:02:06
Fin du vote:	16.12.2024 20:02:22

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	54	
Votes:			
	Oui/Ja	38	70.4%
	Non/Nein	14	25.9%
	Abst./Enth.	2	3.7%

Vote amendement no 7 rubrique investissement 600.5010 : Entretien des routes / voies de communication / Pistes cyclables, parcs vélo

Résultats individuels du vote

Le Centre			
Oui/Ja			
Michaël BERNHARD	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Janique LUYET	1
Gabriel Akunga MUKUNA	1	Christophe PITTELOUD	1
Patrick SIGGEN	1		
Non/Nein			
Valérie de LAVALLAZ	1	Adrian DE WERRA	1
Christophe DUROUX	1	Isabelle GIANADDA	1
Florian MICHELOUD	1	Charles-André REY	1
Edouard REY	1	Christophe SIERRO	1
Abst./Enth.			
Benoît MICHELOUD	1	Stéphanie PERRUCHOUD	1
PLR			
Oui/Ja			
Samy ABOU EL AININ	1	Ruth BORNET-STUDER	1
Christine BOURBAN CARTHOBLAZ	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DAHLER	1	Fernand GILLIOZ	1
Olivier JUILLERAT	1	Fabien KUCHLER	1
Noémie KUCHLER-MAYOR	1	François MEYER	1
Luis NEVES	1	Christelle SIERRO FARDEL	1
Thierry STALDER	1		
Non/Nein			
Patrick BORNET	1	Lionel GAPANY	1
PS			
Oui/Ja			
Julien BERTHOD	1	Bastian COLLET	1
Bérénice GEORGES	1	Johanne GUEX-CROSIER	1
Pierre SCHERTENLEIB	1	Grégoire VUISOZ	1
Lucien ZUBER	1		
UDC			
Oui/Ja			
Georges LAUENER	1		
Non/Nein			
Vincent BOAND	1	Martin REIST	1
Marion VERGÈRES	1	Pierre Michel VERGÈRES	1
Verts			
Oui/Ja			
Michel ANDREY	1	Sébastien CARRUZZO	1
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Gabrielle FRILY	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Jean-Paul MABILLARD	1	Christian MIRAILLES	1
Brigitte PFISTER	1	Nathalie PITTELOUD REY	1

Vote amendement no 8 rubrique fonctionnement 601.5060 : Voirie, biens mobiliers

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 16 novembre 2024
Nom agenda:	Dicastère 6 : Travaux publics & Environnement
Nom du vote:	Vote amendement no 8 rubrique fonctionnement 601.5060 : Voirie, biens mobiliers
Sujet du vote:	Vote amendement no 8 rubrique fonctionnement 601.5060 : Voirie, biens mobiliers
Début du Vote:	16.12.2024 20:05:54
Fin du vote:	16.12.2024 20:06:10

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	55
---------	----

Votes:

Oui/Ja	27	49.1%
Non/Nein	23	41.8%
Abst./Enth.	5	9.1%

Vote amendement no 8 rubrique fonctionnement 601.5060 : Voirie, biens mobiliers

Résultats individuels du vote

Le Centre

Oui/Ja

Michaël BERNHARD	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Adrian DE WERRA	1	Christophe DUROUX	1
Isabelle GIANADDA	1	Stéphane HÄFLIGER	1
Janique LUYET	1	Florian MICHELOUD	1
Gabriel Akunga MUKUNA	1	Stéphanie PERRUCHOUD	1
Charles-André REY	1	Edouard REY	1
Christophe SIERRO	1		

Non/Nein

Valérie de LAVALLAZ	1	Christophe PITTELOUD	1
Patrick SIGGEN	1		

Abst./Enth.

Benoît MICHELOUD	1		
------------------	---	--	--

PLR

Oui/Ja

Lionel GAPANY	1	François MEYER	1
---------------	---	----------------	---

Non/Nein

Samy ABOU EL AININ	1	Patrick BORNET	1
Ruth BORNET-STUDER	1	Christine BOURBAN CARTHOB LAZ	1
Raphaël CHEVRIER	1	Patrick DAHLER	1
Fernand GILLIOZ	1	Olivier JUILLERAT	1
Fabien KUCHLER	1	Noémie KUCHLER-MAYOR	1
Luis NEVES	1	Christelle SIERRO FARDEL	1
Thierry STALDER	1		

PS

Oui/Ja

Julien BERTHOD	1	Bérénice GEORGES	1
Johanne GUEX-CROSIER	1	Pierre SCHERTENLEIB	1
Grégoire VUISOZ	1	Lucien ZUBER	1

Abst./Enth.

Bastian COLLET	1		
----------------	---	--	--

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Georges LAUENER	1
Martin REIST	1	Marion VERGÈRES	1
Pierre Michel VERGÈRES	1		

Verts

Oui/Ja

Mireille HOFMANN JACQUOD	1		
--------------------------	---	--	--

Non/Nein

Michel ANDREY	1	Ariane COURTINE MUDRY	1
Alexandre DUBUIS	1	Gabrielle FRILY	1
Jean-Paul MABILLARD	1	Brigitte PFISTER	1
Nathalie PITTELOUD REY	1		

Abst./Enth.

Sébastien CARRUZZO	1	Christian MIRAILLES	1
--------------------	---	---------------------	---

**Vote amendement no 8 rubrique fonctionnement 601.5060 :
Voirie, biens mobiliers**

Annie THIESSOZ REYNARD

1

Vote amendement no 10 rubrique fonctionnement 856.3634 : Subventionnement aux entreprises publiques des Verts contre amendement no 11 du PS

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénium du 16 novembre 2024
Nom agenda:	Dicastère 6 : Travaux publics & Environnement
Nom du vote:	Vote amendement no 10 rubrique fonctionnement 856.3634 : Subventionnement aux entreprises publiques des Verts contre amendement no 11 du PS
Sujet du vote:	Vote amendement no 10 rubrique fonctionnement 856.3634 : Subventionnement aux entreprises publiques des Verts contre amendement no 11 du PS
Début du Vote:	16.12.2024 20:15:32
Fin du vote:	16.12.2024 20:15:48

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	55
---------	----

Votes:

Oui/Ja	11	20%
Non/Nein	42	76.4%
Abst./Enth.	2	3.6%

Vote amendement no 10 rubrique fonctionnement 856.3634 : Subventionnement aux entreprises publiques des Verts contre amendement no 11 du PS

Résultats individuels du vote

Le Centre

Non/Nein

Michaël BERNHARD	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Valérie de LAVALLAZ	1	Adrian DE WERRA	1
Christophe DUROUX	1	Isabelle GIANADDA	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Janique LUYET	1
Benoît MICHELOUD	1	Florian MICHELOUD	1
Gabriel Akunga MUKUNA	1	Stéphanie PERRUCHOUD	1
Christophe PITTELOUD	1	Charles-André REY	1
Edouard REY	1	Christophe SIERRO	1
Patrick SIGGEN	1		

PLR

Non/Nein

Samy ABOU EL AININ	1	Patrick BORNET	1
Ruth BORNET-STUDER	1	Christine BOURBAN CARTHOBLAZ	1
Raphaël CHEVRIER	1	Patrick DAHLER	1
Lionel GAPANY	1	Fernand GILLIOZ	1
Olivier JUILLERAT	1	Fabien KUCHLER	1
Noémie KUCHLER-MAYOR	1	François MEYER	1
Luis NEVES	1	Christelle SIERRO FARDEL	1
Thierry STALDER	1		

PS

Non/Nein

Julien BERTHOD	1	Bastian COLLET	1
Bérénice GEORGES	1	Johanne GUEX-CROSIER	1
Pierre SCHERTENLEIB	1	Grégoire VUISOZ	1
Lucien ZUBER	1		

UDC

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Georges LAUENER	1
Martin REIST	1		

Abst./Enth.

Marion VERGÈRES	1	Pierre Michel VERGÈRES	1
-----------------	---	------------------------	---

Verts

Oui/Ja

Michel ANDREY	1	Sébastien CARRUZZO	1
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Gabrielle FRILY	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Jean-Paul MABILLARD	1	Christian MIRAILLES	1
Brigitte PFISTER	1	Nathalie PITTELOUD REY	1
Annie THIESOZ REYNARD	1		

Vote amendement vainqueur rubrique fonctionnement 856.3634 : Subventionnement aux entreprises publiques contre la proposition de la Municipalité

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 16 novembre 2024
Nom agenda:	Dicastère 6 : Travaux publics & Environnement
Nom du vote:	Vote amendement vainqueur rubrique fonctionnement 856.3634 : Subventionnement aux entreprises publiques contre la proposition de la Municipalité
Sujet du vote:	Vote amendement vainqueur rubrique fonctionnement 856.3634 : Subventionnement aux entreprises publiques contre la proposition de la Municipalité
Début du Vote:	16.12.2024 20:16:14
Fin du vote:	16.12.2024 20:16:30

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	54
---------	----

Votes:

Oui/Ja	21	38.9%
Non/Nein	33	61.1%
Abst./Enth.	0	0%

Vote amendement vainqueur rubrique fonctionnement

856.3634 : Subventionnement aux entreprises publiques contre la proposition de la Municipalité

Résultats individuels du vote

Le Centre

Non/Nein

Michaël BERNHARD	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Valérie de LAVALLAZ	1	Adrian DE WERRA	1
Christophe DUROUX	1	Isabelle GIANADDA	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Janique LUYET	1
Benoît MICHELOUD	1	Florian MICHELOUD	1
Gabriel Akunga MUKUNA	1	Stéphanie PERRUCHOUD	1
Christophe PITTELOUD	1	Charles-André REY	1
Edouard REY	1	Christophe SIERRO	1
Patrick SIGGEN	1		

PLR

Oui/Ja

Christine BOURBAN CARTHOLAZ	1	Olivier JUILLERAT	1
Christelle SIERRO FARDEL	1	Thierry STALDER	1

Non/Nein

Samy ABOU EL AININ	1	Patrick BORNET	1
Ruth BORNET-STUDER	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DAHLER	1	Lionel GAPANY	1
Fernand GILLIOZ	1	Fabien KUCHLER	1
Noémie KUCHLER-MAYOR	1	François MEYER	1
Luis NEVES	1		

PS

Oui/Ja

Julien BERTHOD	1	Bastian COLLET	1
Bérénice GEORGES	1	Johanne GUEX-CROSIER	1
Pierre SCHERTENLEIB	1	Grégoire VUISOZ	1
Lucien ZUBER	1		

UDC

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Georges LAUENER	1
Martin REIST	1	Marion VERGÈRES	1
Pierre Michel VERGÈRES	1		

Verts

Oui/Ja

Michel ANDREY	1	Sébastien CARRUZZO	1
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Gabrielle FRILY	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Jean-Paul MABILLARD	1	Christian MIRAILLES	1
Brigitte PFISTER	1	Nathalie PITTELOUD REY	1

Vote amendement no 12 rubrique fonctionnement 860.3132 : Honoraires experts et spécialistes

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 16 novembre 2024
Nom agenda:	Dicastère 6 : Travaux publics & Environnement
Nom du vote:	Vote amendement no 12 rubrique fonctionnement 860.3132 : Honoraires experts et spécialistes
Sujet du vote:	Vote amendement no 12 rubrique fonctionnement 860.3132 : Honoraires experts et spécialistes
Début du Vote:	16.12.2024 20:24:32
Fin du vote:	16.12.2024 20:24:48

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	54	
Votes:			
	Oui/Ja	17	31.5%
	Non/Nein	36	66.7%
	Abst./Enth.	1	1.9%

Vote amendement no 12 rubrique fonctionnement 860.3132 : Honoraires experts et spécialistes

Résultats individuels du vote

Le Centre

Non/Nein

Michaël BERNHARD	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Valérie de LAVALLAZ	1	Christophe DUROUX	1
Isabelle GIANADDA	1	Stéphane HÄFLIGER	1
Janique LUYET	1	Benoît MICHELOUD	1
Florian MICHELOUD	1	Gabriel Akunga MUKUNA	1
Stéphanie PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Charles-André REY	1	Edouard REY	1
Christophe SIERRO	1	Patrick SIGGEN	1

PLR

Non/Nein

Samy ABOU EL AININ	1	Patrick BORNET	1
Ruth BORNET-STUDER	1	Christine BOURBAN CARTHOBLAZ	1
Raphaël CHEVRIER	1	Patrick DAHLER	1
Lionel GAPANY	1	Fernand GILLIOZ	1
Olivier JUILLERAT	1	Fabien KUCHLER	1
Noémie KUCHLER-MAYOR	1	François MEYER	1
Luis NEVES	1	Christelle SIERRO FARDEL	1
Thierry STALDER	1		

PS

Oui/Ja

Julien BERTHOD	1	Bastian COLLET	1
Bérénice GEORGES	1	Johanne GUEX-CROSIER	1
Pierre SCHERTENLEIB	1	Grégoire VUISOZ	1

Abst./Enth.

Lucien ZUBER	1		
--------------	---	--	--

UDC

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Georges LAUENER	1
Martin REIST	1	Marion VERGÈRES	1
Pierre Michel VERGÈRES	1		

Verts

Oui/Ja

Michel ANDREY	1	Sébastien CARRUZZO	1
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Gabrielle FRILY	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Jean-Paul MABILLARD	1	Christian MIRAILLES	1
Brigitte PFISTER	1	Nathalie PITTELOUD REY	1
Annie THIESSOZ REYNARD	1		

Vote amendement no 13 rubrique investissement 850.5290 : Autre immobilisation incorporelle Ronquoz 21

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 16 novembre 2024
Nom agenda:	Dicastère 6 : Travaux publics & Environnement
Nom du vote:	Vote amendement no 13 rubrique investissement 850.5290 : Autre immobilisation incorporelle Ronquoz 21
Sujet du vote:	Vote amendement no 13 rubrique investissement 850.5290 : Autre immobilisation incorporelle Ronquoz 21
Début du Vote:	16.12.2024 20:30:46
Fin du vote:	16.12.2024 20:31:02

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	54	
Votes:	Oui/Ja	17	31.5%
	Non/Nein	37	68.5%
	Abst./Enth.	0	0%

Vote amendement no 13 rubrique investissement 850.5290 : Autre immobilisation incorporelle Ronquoz 21

Résultats individuels du vote

Le Centre

Oui/Ja

Michaël BERNHARD	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Valérie de LAVALLAZ	1	Adrian DE WERRA	1
Christophe DUROUX	1	Isabelle GIANADDA	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Janique LUYET	1
Benoît MICHELOUD	1	Florian MICHELOUD	1
Gabriel Akunga MUKUNA	1	Stéphanie PERRUCHOUD	1
Christophe PITTELOUD	1	Charles-André REY	1
Edouard REY	1	Christophe SIERRO	1
Patrick SIGGEN	1		

PLR

Non/Nein

Samy ABOU EL AININ	1	Patrick BORNET	1
Ruth BORNET-STUDER	1	Christine BOURBAN CARTHOBLAZ	1
Raphaël CHEVRIER	1	Patrick DAHLER	1
Lionel GAPANY	1	Fernand GILLIOZ	1
Olivier JUILLERAT	1	Fabien KUCHLER	1
Noémie KUCHLER-MAYOR	1	François MEYER	1
Luis NEVES	1	Christelle SIERRO FARDEL	1
Thierry STALDER	1		

PS

Non/Nein

Julien BERTHOD	1	Bastian COLLET	1
Bérénice GEORGES	1	Johanne GUEX-CROSIER	1
Pierre SCHERTENLEIB	1	Grégoire VUISOZ	1
Lucien ZUBER	1		

UDC

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Georges LAUENER	1
Martin REIST	1	Marion VERGÈRES	1
Pierre Michel VERGÈRES	1		

Verts

Non/Nein

Michel ANDREY	1	Sébastien CARRUZZO	1
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Gabrielle FRILY	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Jean-Paul MABILLARD	1	Christian MIRAILLES	1
Brigitte PFISTER	1	Nathalie PITTELOUD REY	1

Vote amendement no 14 rubrique investissement 852.5040 : Parcs et Jardins/Terrains bâtis Aménagement espaces publics

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 16 novembre 2024
Nom agenda:	Dicastère 6 : Travaux publics & Environnement
Nom du vote:	Vote amendement no 14 rubrique investissement 852.5040 : Parcs et Jardins/Terrains bâtis
Sujet du vote:	Vote amendement no 14 rubrique investissement 852.5040 : Parcs et Jardins/Terrains bâtis Aménagement espaces publics
Début du Vote:	16.12.2024 20:35:10
Fin du vote:	16.12.2024 20:35:26

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	55
---------	----

Votes:

Oui/Ja	21	38.2%
Non/Nein	34	61.8%
Abst./Enth.	0	0%

Vote amendement no 14 rubrique investissement 852.5040 : Parcs et Jardins/Terrains bâtis Aménagement espaces publics

Résultats individuels du vote

Le Centre

Non/Nein

Michaël BERNHARD	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Valérie de LAVALLAZ	1	Adrian DE WERRA	1
Christophe DUROUX	1	Isabelle GIANADDA	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Janique LUYET	1
Benoît MICHELOUD	1	Florian MICHELOUD	1
Gabriel Akunga MUKUNA	1	Stéphanie PERRUCHOUD	1
Christophe PITTELOUD	1	Charles-André REY	1
Edouard REY	1	Christophe SIERRO	1
Patrick SIGGEN	1		

PLR

Oui/Ja

Olivier JUILLERAT	1	François MEYER	1
Thierry STALDER	1		

Non/Nein

Samy ABOU EL AININ	1	Patrick BORNET	1
Ruth BORNET-STUDER	1	Christine BOURBAN CARTHOB LAZ	1
Raphaël CHEVRIER	1	Patrick DAHLER	1
Lionel GAPANY	1	Fernand GILLIOZ	1
Fabien KUCHLER	1	Noémie KUCHLER-MAYOR	1
Luis NEVES	1	Christelle SIERRO FARDEL	1

PS

Oui/Ja

Julien BERTHOD	1	Bastian COLLET	1
Bérénice GEORGES	1	Johanne GUEX-CROSIER	1
Pierre SCHERTENLEIB	1	Grégoire VUISOZ	1
Lucien ZUBER	1		

UDC

Non/Nein

Vincent BOAND	1	Georges LAUENER	1
Martin REIST	1	Marion VERGÈRES	1
Pierre Michel VERGÈRES	1		

Verts

Oui/Ja

Michel ANDREY	1	Sébastien CARRUZZO	1
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Gabrielle FRILY	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Jean-Paul MABILLARD	1	Christian MIRAILLES	1
Brigitte PFISTER	1	Nathalie PITTELOUD REY	1
Annie THIESSOZ REYNARD	1		

Rapport Vote

Vote approbation du budget 2025

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 16 novembre 2024
Nom agenda:	Discussion finale sur le budget 2025
Nom du vote:	Vote approbation du budget 2025
Sujet du vote:	Vote approbation du budget 2025
Début du Vote:	16.12.2024 21:03:49
Fin du vote:	16.12.2024 21:04:05

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	55
---------	----

Votes:

Oui/Ja	55	100%
Non/Nein	0	0%
Abst./Enth.	0	0%

Vote approbation du budget 2025

Résultats individuels du vote

Le Centre

Oui/Ja

Michaël BERNHARD	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Valérie de LAVALLAZ	1	Adrian DE WERRA	1
Christophe DUROUX	1	Isabelle GIANADDA	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Janique LUYET	1
Benoît MICHELOUD	1	Florian MICHELOUD	1
Gabriel Akunga MUKUNA	1	Stéphanie PERRUCHOUD	1
Christophe PITTELOUD	1	Charles-André REY	1
Edouard REY	1	Christophe SIERRO	1
Patrick SIGGEN	1		

PLR

Oui/Ja

Samy ABOU EL AININ	1	Patrick BORNET	1
Ruth BORNET-STUDER	1	Christine BOURBAN CARTHOBLAZ	1
Raphaël CHEVRIER	1	Patrick DAHLER	1
Lionel GAPANY	1	Fernand GILLIOZ	1
Olivier JUILLERAT	1	Fabien KUCHLER	1
Noémie KUCHLER-MAYOR	1	François MEYER	1
Luis NEVES	1	Christelle SIERRO FARDEL	1
Thierry STALDER	1		

PS

Oui/Ja

Julien BERTHOD	1	Bastian COLLET	1
Bérénice GEORGES	1	Johanne GUEX-CROSIER	1
Pierre SCHERTENLEIB	1	Grégoire VUISOZ	1
Lucien ZUBER	1		

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Georges LAUENER	1
Martin REIST	1	Marion VERGÈRES	1
Pierre Michel VERGÈRES	1		

Verts

Oui/Ja

Michel ANDREY	1	Sébastien CARRUZZO	1
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Gabrielle FRILY	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Jean-Paul MABILLARD	1	Christian MIRAILLES	1
Brigitte PFISTER	1	Nathalie PITTELOUD REY	1
Annie THIESOZ REYNARD	1		